

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

COMPTE RENDU INTÉGRAL
DES SÉANCES DU JEUDI 17 JANVIER 2002
(50^e jour de séance de la session)



SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 ^{re} séance	611
2 ^e séance	635
3 ^e séance	685

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

116^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 17 janvier 2002



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE Mme MARIE-HÉLÈNE AUBERT

1. Dédommagement des commerçants pour l'introduction de l'euro. – Discussion d'une proposition de loi (p. 613).

M. Bernard Accoyer, rapporteur de la commission des finances.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 615)

M. Jean-Paul Charié,
Mme Nicole Bricq,
MM. Alain Ferry,
Jean-Claude Lefort,
Nicolas Forissier,
Jean-Louis Dumont.
Patrick Ollier.

M. le rapporteur.

Clôture de la discussion générale.

M. François Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.

APPLICATION DE L'ARTICLE 40
DE LA CONSTITUTION (p. 631)

Le Gouvernement oppose l'article 40 de la Constitution à la proposition de loi.

En application de l'article 92, alinéa 3, du règlement, la procédure législative est suspendue jusqu'à la décision du bureau de la commission des finances.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances.

Suspension et reprise de la séance (p. 631)

M. le président de la commission.

Le bureau de la commission des finances, consulté, a déclaré l'article 40 de la Constitution applicable à la proposition de loi.

La discussion de la proposition de loi est close.

Rappel au règlement (p. 632)

MM. Patrick Ollier, le président de la commission.

2. Ordre du jour des prochaines séances (p. 633).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTCE
DE Mme MARIE-HÉLÈNE AUBERT,
vice-présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à neuf heures.)

1

DÉDOMMAGEMENT DES COMMERÇANTS POUR L'INTRODUCTION DE L'EURO

Discussion d'une proposition de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Bernard Accoyer et plusieurs de ses collègues visant à dédommager les commerçants de proximité et artisans pour la mission qui leur a été confiée d'introduction et de diffusion auprès du public des pièces et billets en euro (n^{os} 3244 rectifié, 3532).

La parole est à M. le rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan*. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation, mes chers collègues, le 5 janvier dernier, le dirigeant de l'un des plus importants groupes de la grande distribution en France déclarait, concernant le passage à l'euro : « On a transformé le commerce en un véritable bureau de change. Pour les petits commerçants, c'est une contrainte extraordinaire ; ils n'ont pas bénéficié, comme nous, d'une dimension financière qui leur permettait de se payer des programmes de formation. Il faut les saluer, c'est un bel exploit ! »

Non sans un certain cynisme, ce très puissant et très médiatique dirigeant s'est déclaré opposé à un éventuel dédommagement des auteurs de ce « bel exploit », qui demeurent le dernier rempart contre le quasi-monopole de la grande distribution. En raison du choix opéré par les pouvoirs publics français d'instaurer une période relativement longue de double circulation monétaire, ce sont pourtant les commerçants de proximité, dont la situation financière est déjà souvent fragile, qui subissent les plus lourdes contraintes. Or le rôle humain joué par ces derniers au cœur de la société est essentiel. Dans les quartiers, le maintien de la vie commerciale est un élément de sécurité et favorise, on s'en rend compte de plus en plus, le maintien à domicile des personnes âgées. Cet aspect est important pour beaucoup d'élus et de collectivités.

C'est pourquoi le groupe RPR a souhaité consacrer la séance réservée à l'examen des propositions d'initiative parlementaire qui lui était dévolue à l'étude d'un texte visant à dédommager les petits commerçants pour la mission qui leur a été confiée du fait du passage à l'euro. Il serait non seulement équitable, mais également conforme aux exigences de solidarité nationale de mettre en place des dispositions fiscales et financières pour atténuer, à défaut de compenser, le lourd et spécifique effort demandé à ce secteur pour mener à bien une opération historique au bénéfice de la collectivité et au service de la grande cause de la construction européenne.

Les organisations professionnelles de petits commerçants - la CGPME, l'UPA, la confédération générale de l'alimentation de détail, la confédération nationale de la boulangerie, la confédération des débiteurs de tabac - n'ont eu de cesse, au cours de l'année écoulée, de solliciter le Gouvernement en ce sens, faisant valoir qu'il était tout à fait anormal de les obliger à assumer un travail proche de celui de « guichetier », se situant en dehors du champ de leurs compétences habituelles. Monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement n'a pas assez entendu ces demandes. Il est vrai que les commerçants de proximité sont dans une telle situation qu'ils ne peuvent, eux, se mettre en grève !

Je dois dire également, qu'après avoir déposé en juillet 2001, avec Patrick Ollier, la présente proposition de loi, je n'ai pas eu davantage de succès lorsque j'ai interpellé, avec 107 de mes collègues, M. le Premier ministre sur ce sujet en lui adressant, le 5 décembre dernier, une lettre ouverte. A ce jour celle-ci est demeurée sans réponse. Nous n'avons même pas été crédités d'un accusé de réception. Elle porte pourtant sur une question importante à un moment capital de l'histoire de notre pays et concerne une catégorie qui mérite autant que les autres le respect. C'est pourquoi aujourd'hui, mes collègues du groupe RPR et moi-même avons souhaité appeler à nouveau l'attention du Gouvernement et, par delà ces murs, de l'opinion publique sur cette question afin que soit enfin décidée l'indispensable et juste indemnisation pour cette charge.

Le fait que l'introduction de l'euro fiduciaire s'effectue dans de bonnes conditions renforce la légitimité de ce dédommagement. En effet, ce n'est pas une reconnaissance, mais bel et bien un dédommagement que nous demandons, l'essentiel des transactions quotidiennes dans ce secteur s'effectuant en espèces.

Il n'est pas inutile de rappeler quelques-unes des contraintes que cette mission de service public a imposées et impose encore aux petits commerçants et aux artisans.

Dans la mesure où la période de double circulation s'accompagne de l'obligation de rendre la monnaie en euros, ils ont dû s'approvisionner dans cette monnaie et financer un fonds de caisse trois à quatre fois supérieur au montant habituel.

Auditionné le 14 novembre dernier par le groupe d'études sur l'euro, le président de la Confédération nationale de la boulangerie et de la pâtisserie française a même déclaré que les « besoins en fonds de caisse allaient être multipliés par dix, générant ainsi des frais financiers non négligeables sur des trésoreries par ailleurs déjà très tendues ».

M. François Patriat, *secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation*. Cela n'a pas été le cas !

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Les commerçants de proximité ont été obligés d'accepter des paiements en grosses coupures ou, à l'inverse, en petite monnaie. Le fait que celle-ci n'est pas toujours échangée dans les établissements bancaires encourage les gens à écouler leurs pièces chez les commerçants.

Des questions de sécurité se posent en raison de l'importance inhabituelle des sommes en liquide conservées dans les magasins pouvant susciter la malveillance.

Les commerçants doivent se rendre plus fréquemment dans les agences bancaires pour y remettre, après de longues attentes, les francs récoltés. Signalons que les banques leur demandent de remettre cette monnaie en vrac dans des sacs et que les délais de décompte des sommes rapportées font que les comptes des commerçants ne sont crédités qu'au bout de quelques semaines. La liste des contraintes est longue. Je citerai encore le renouvellement ou l'adaptation de matériels tels que caisses enregistreuses, balances, terminaux de paiement électroniques et autres outils spécifiques : nouveaux détecteurs de faux billets, machines compteuses de monnaie, convertisseurs. Le coût moyen de ces adaptations a été évalué par la CGPME entre 1 500 et 6 100 euros, c'est-à-dire entre 9 800 et 40 000 francs.

Dans certains secteurs, le coût de l'adaptation était parfois si important que des commerçants de proximité ont préféré cesser leur activité avant la date fatidique. C'est le cas de certaines stations-service en milieu rural : elles n'ont pu supporter le coût de la transformation de leurs pompes, l'indemnisation ne couvrant pas l'intégralité des frais engendrés par celle-ci.

L'introduction de l'euro a aussi conduit les commerçants de proximité à prendre des dispositions concernant leur comptabilité et l'information de leurs clients, à faire un véritable effort de pédagogie et à consacrer un temps beaucoup plus long pour procéder au paiement et au rendu de monnaie.

Ces dispositions ont exigé de leur part un effort de formation, la recherche de conseils, en particulier auprès de leurs experts-comptables et l'acquisition de logiciels informatiques ou l'adaptation de ceux qu'ils avaient. Enfin, les commerçants ont dû procéder au double affichage des prix.

S'il fallait une preuve du coût de cette opération et des risques qu'elle fait courir aux commerçants, on la trouverait dans le fait que les compagnies d'assurance ont proposé à ce titre une assurance spéciale. D'après les informations que j'ai personnellement recueillies auprès des commerçants de ma circonscription, le taux d'erreurs lors des rendus de monnaie, qui est habituellement de l'ordre de 0,01 % du chiffre d'affaires journalier, a fortement augmenté, atteignant entre 3 et 5 %.

De plus, comme la journée des commerçants est naturellement consacrée au service de leurs clients, ceux-ci sont contraints à une double journée de travail, le soir étant consacré aux deux comptabilités qui leur sont imposées, alors qu'ils doivent déjà s'adapter au passage aux 35 heures de leur personnel.

Je m'arrêterai quelques instants sur une accusation injuste portée à l'encontre des commerçants de proximité et malheureusement relayée parfois par le Gouvernement et certains de ses fonctionnaires, laissant entendre que ceux-ci auraient profité du passage à l'euro pour augmenter leurs prix.

D'abord, c'est faux. Ensuite, il s'agit, une nouvelle fois d'une campagne de publicité, dans laquelle le Gouvernement se trouve quelque peu complice, en direction de la grande distribution. En effet, celle-ci a profité du passage à l'euro pour augmenter ses prix avant la rentrée de septembre 2001. Vous vous souvenez, comme moi, de l'enquête publiée par le mensuel *60 Millions de Consommateurs* démontrant que les grandes surfaces avaient augmenté entre juin 2000 et juin 2001 le prix des produits de grande consommation, donc de première nécessité,

parfois de plus de 20 %. La grande distribution a ensuite mené une campagne médiatique pour expliquer qu'elle n'augmenterait pas ses prix au moment du passage à l'euro. Bien entendu, d'autres en ont profité...

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Dont les consommateurs !

M. Bernard Accoyer, rapporteur. ... et le Gouvernement s'est prêté à ce manège - pour dire qu'il n'en était pas de même dans le commerce de proximité.

Je demande donc à vos services, monsieur le secrétaire d'Etat, de se montrer indulgents en ne déclenchant pas de procédures en ce domaine. J'espère que vous pourrez nous en donner l'assurance tout à l'heure.

Au regard de toutes les contraintes et charges supportées par le petit commerce, les mesures prises par le Gouvernement sont sans rapport avec l'importance de la mission confiée aux commerçants de proximité.

La loi de finances rectificative pour 2001 prévoit un blocage des commissions perçues par les banques sur les paiements par carte effectués pendant la période de double circulation au niveau du montant perçu au cours de la même période de l'année précédente. Mais le dispositif se révèle complexe. C'est en fait une véritable usine à gaz. Alors qu'il eût été beaucoup plus simple de retenir notre proposition de procéder à l'exonération totale des commissions perçues par les banques sur les paiements par carte inférieurs à 30 euros, le Gouvernement a choisi un dispositif qui n'apportera pas les avantages souhaités.

J'ajoute que la garantie de paiement des chèques assurée par les banques a été diminuée à l'occasion du passage à l'euro. En effet, après arrondi de la valeur garantie qui est depuis 1975 fixée à 100 francs, on obtient un paiement garanti de 15 euros, soit 98,39 francs. Si la garantie avait suivi l'érosion monétaire, elle serait aujourd'hui aux alentours de 350 francs. Les paiements par chèque étant plus nombreux en cette période de passage à l'euro, les commerçants de proximité se trouvent encore une fois lésés. Cela montre bien l'insuffisance des dispositions prises par le Gouvernement.

Certes, quelques aménagements ont été prévus dans la loi du 11 décembre 2001, dite MURCEF, concernant les périodes d'amortissement des matériels acquis pour le passage à l'euro. Mais vous savez comme moi qu'ils sont insignifiants d'autant qu'ils sont limités à des acquisitions réalisées l'année dernière.

Dans la proposition de loi de mes collègues du groupe RPR, de Patrick Ollier et de moi-même, il est proposé, par le biais d'ailleurs de quelques modifications introduites par amendement, de mettre en place un système permettant aux établissements commerciaux de proximité, de moins de dix salariés, réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 3 millions d'euros, de bénéficier d'une indemnisation dont le seuil minimal se réfère à celui qui était servi pour la vente des vignettes lorsque celle-ci s'effectuait dans les bureaux de tabac pour le compte de l'Etat. Ce dispositif nous paraît justifié et devoir s'imposer.

Dès lors, monsieur le secrétaire d'Etat, que le solde positif entre, d'une part, la remontée des pièces et des billets en francs et, d'autre part, les coûts induits et la mise en circulation des nouvelles pièces et billets en euros s'établisse, selon les spécialistes, autour de 5 milliards de francs, il nous paraît normal d'utiliser une partie de cette somme pour indemniser les commerçants de proximité grâce au dispositif que nous vous proposons dont nous évaluons l'impact financier à environ 2 milliards de francs.

Nous voulons croire que le Gouvernement et sa majorité accepteront de donner une juste et équitable rétribution aux commerçants de proximité pour la mission « patriotique », qu'ils assument avec dévouement et efficacité et le concours qu'ils apportent ainsi à la réussite de l'introduction de l'euro. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Discussion générale

Mme la présidente. Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Il est très symbolique que l'opposition, dont singulièrement le RPR, dépose, en cette fin de législature, une proposition de loi « coup de cœur » pour adresser un véritable message d'amour aux commerçants et artisans. Car il s'agit avant tout de cela.

Nous savons que le rayonnement humain de la France passe par son développement économique et par le dynamisme de ses commerçants et artisans. Nous qui, compte tenu de notre âge, avons eu la chance de vivre dans une des rares républiques au monde en paix et en démocratie, nous tous, hommes et femmes de la République française qui venons d'assister avec une certaine fierté au passage du franc à l'euro, nous ne pouvons que mesurer l'importance de l'accompagnement effectué par les commerçants et artisans.

Bernard Accoyer a très bien expliqué, en détail, le minutieux travail à la fois technique et humain qu'ils ont accompli pour aider l'ensemble des Français à accepter le passage du franc à l'euro.

Cela dit, les commerçants et artisans de France n'attendent pas ce dédommagement. Ils attendent des mesures fiscales et sociales que, en tant que rapporteur spécial, j'ai eu souvent l'occasion d'évoquer. Ils attendent un meilleur fonctionnement du droit de la concurrence, un projet de loi sur l'artisanat et une réforme du statut fiscal du travailleur indépendant.

Mais, surtout, monsieur le secrétaire d'Etat, comme je l'ai dit lors de mon dernier rapport budgétaire, ils attendent que le Gouvernement et les politiques leur montrent qu'ils les aiment !

Nous avons, en France, des commerçants et des artisans qui sont heureux. Nous en avons qui gagnent ! Mais combien sont découragés, las et torturés par le comportement du système administratif ? Nous sommes, en effet, passés du conseil au contrôle, puis du contrôle à la perquisition. Alors qu'ils sont la force de leur pays, les commerçants et les artisans sont découragés par le comportement de la France à leur égard. Et au moment où, sans rechigner, à la demande expresse du Gouvernement, et alors que dans d'autres pays le passage de la monnaie nationale à l'euro a été réalisé avec la seule intervention des banques, au moment où, dis-je avec une certaine fierté, ils contribuent au passage du franc à l'euro, vous n'avez pour eux que quelques mots de remerciement.

Nous le déclarons : ça valait la peine de nous réunir aujourd'hui pour saluer le comportement exemplaire des commerçants et des artisans. Ça valait la peine, comme l'ont fait Bernard Accoyer et Patrick Ollier, de déposer une proposition de loi en leur faveur. Et ça vaut la peine, même si, je le répète, ce n'est pas ce qu'ils attendent, de la voter, de décider de les dédommager et plus encore – mais nous en reparlerons tout à l'heure – de revaloriser le

plafond de garantie des chèques. Mais ça, c'est une mesure qui va de soi ! car c'était leur faire un affront que de diminuer le montant de la garantie.

Au-delà de ce problème technique, et en cette fin de législature, il est urgent de dire aux commerçants et aux artisans de France que, sans eux et leurs salariés, nous ne serions pas passés aussi bien du franc à l'euro, et la France ne se serait pas montrée aussi exemplaire dans cette période fondamentale pour la paix et pour son rayonnement.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. Jean-Paul Charié. La République française et l'Assemblée nationale, en votant cette proposition de loi, concrétisent notre reconnaissance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Nicole Bricq.

Mme Nicole Bricq. La proposition de loi de M. Accoyer et de M. Ollier...

M. Patrice Martin-Lalande. Et de plusieurs de leurs collègues !

Mme Nicole Bricq. ... donne – je pense que c'est sa seule vertu – l'occasion à notre assemblée de rendre hommage à tous ceux qui ont fait du passage à l'euro un succès.

Ce sont les Français d'abord, tous les Français, tous les résidents qui se sont montrés euro-enthousiastes, ce que nous avons pressenti dès le 14 décembre, lorsque les kits ont été mis en vente et qui s'est confirmé très vite, dès les premiers jours de janvier.

Ce sont les commerçants, bien sûr, petits et grands, qui ont joué le jeu dans la circulation de la monnaie et, pour les petits commerçants, avec patience et, la plupart du temps, gentillesse. Je peux en attester parce que je fais mes courses tous les jours.

M. Patrice Martin-Lalande. Nous aussi !

Mme Nicole Bricq. Ce sont encore les postiers, qui ont eu souvent à affronter des files d'attente très longues – je l'ai vérifié le 3 janvier dans la poste centrale de Meaux. Les Français leur ont fait confiance pour changer leurs francs et ils étaient d'autant plus sollicités que certaines banques traînaient un peu les pieds. La direction de La Poste avait, du reste, bien anticipé l'événement en renforçant ses effectifs par de jeunes retraités. La pré-alimentation avait particulièrement bien fonctionné, notamment pour assurer, au début du mois de janvier, ce que beaucoup de nos concitoyens attendent avec impatience, à savoir les prestations sociales.

N'oublions pas les salariés de banques et les banquiers qui avaient su conclure des accords salariaux facilitant l'adhésion de leurs personnels.

En outre, et surtout, ne négligeons pas la contribution des forces de sécurité, civiles et militaires, et des convoyeurs de fonds dont on ne se rend pas compte à quel point ils ont été sollicités avant la mise en place de l'euro et maintenant dans la remontée des francs.

Enfin, de très nombreux bénévoles des associations de consommateurs, mais pas seulement, ont essaimé dans les milieux où l'on disait que le passage à l'euro serait difficile et où il ne l'a pas été autant que nous le craignions. Ainsi beaucoup de personnes âgées présumées réticentes ont été parmi les premières, dès le 1^{er} et le 2 janvier, à changer leurs francs pour posséder tout de suite la nouvelle monnaie.

Quant aux pouvoirs publics, et au premier chef le ministère des finances et le secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation, c'est le travail, énorme, technique, de tous leurs fonctionnaires, y compris dans les départements et les communes, qui se cache derrière cette réussite.

Monsieur Accoyer, votre proposition de loi, déposée en juillet dernier, tend à isoler une catégorie de nos compatriotes en proposant de les indemniser pour la surcharge de travail que l'euro aurait entraînée pour eux.

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Ce ne serait que justice !

Mme Nicole Bricq. Cependant, entre la date du dépôt de la proposition de loi, le 16 juillet, et aujourd'hui – J plus 17 – le ton du rapporteur a changé, et encore ce matin par rapport à ce qu'il nous avait dit en commission des finances. Il est vrai que, entre-temps, il s'est passé un fait majeur : la réussite du passage à l'euro.

Monsieur le rapporteur, la lecture de votre proposition du 16 juillet est éclairante : vous n'aviez pas anticipé un franc succès. Vous aviez plutôt retenu l'hypothèse d'un passage à l'euro chaotique. Vous vous adaptez aux événements en passant, dans votre rapport, du concept d'indemnisation à celui de crédit d'impôt. Et vous étant rendu compte du coût de la mesure que vous proposiez, vous en avez réduit le champ d'application aux entreprises non plus de vingt mais de dix salariés.

Finalement, vous divisez les Français.

Vous opposez le commerce de proximité à la grande distribution. Vous le savez bien, ce débat pourrait se poursuivre à l'infini, mais l'un et l'autre ont des rôles différents et complémentaires. Vous oubliez au passage le travail fourni par les caissières des supermarchés et des hypermarchés, ainsi que par ceux qui alimentent les gondoles, lesquels n'ont pas reçu, que je sache, 915 euros de prime, ce qui équivaut aux 6 000 francs que vous proposez.

Vous opposez aussi les commerçants aux banquiers, alors que les uns et les autres ont un rôle à jouer dans la circulation de la monnaie fiduciaire et que même en dehors de la période euro, les commerçants jouaient ce rôle.

J'espère avoir fait la démonstration que votre proposition est inopportune, notamment au regard du moment où nous nous situons.

Je voudrais maintenant vous convaincre qu'elle est infondée.

Si vous suiviez les débats de la commission des finances, vous sauriez qu'en fin d'année nous avons beaucoup débattu du passage à l'euro et des moyens d'aider les commerçants et les banquiers. Très vite, Gouvernement, Comité national de l'euro, Assemblée, nous avons été vigilants pour accompagner commerçants et artisans. Il n'est pas inutile de rappeler la série de mesures prises en ce sens.

M. Bernard Accoyer, rapporteur. C'est insignifiant !

Mme Nicole Bricq. Il n'était pas question que de dire merci !

C'est un gros travail qui a été réalisé en amont : prise en charge par l'État des fonds de caisse standards, débit différé pour la préalimentation, engagement des assurances sur des fonds de caisse qui auraient pu être multipliés par trois, distribution d'outils de calcul de rendu de monnaie, formation, sans oublier – je m'étonne que vous qui, comme M. Charié, connaissez bien ce milieu, n'ayez pas fait allusion – l'engagement des chambres de métiers et des chambres de commerce.

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Elles demandent la même chose que nous : la prise en compte de la surcharge de travail !

Mme Nicole Bricq. Je peux témoigner du travail extraordinaire réalisé par la chambre de commerce de Meaux dans toutes les communes, auprès des commerçants qui, après leur journée de travail, très spontanément, venaient se former et s'informer. Et je vous assure qu'ils ne demandaient pas à être indemnisés ; ils jouaient vraiment le jeu, et les chambres de commerce et chambres de métiers aussi, notamment en dispensant la formation.

Une autre mesure est l'amortissement accéléré sur douze mois de l'acquisition de logiciels, et la loi MURCEF a garanti l'amortissement sur douze mois de tous les matériels acquis pour le passage à l'euro. Nous avons même obtenu du Gouvernement qu'il soit précisé que cette mesure couvrait tous les matériels, notamment de pesage, ce qui correspondait à une revendication des commerçants et des artisans. Rapporteur de ce texte, je peux vous dire que nous ne nous sommes pas demandé si c'était utile ou non, nous l'avons fait spontanément.

Au cours des navettes entre le Sénat et l'Assemblée, nous avons travaillé à trouver une disposition qui puisse neutraliser l'impact du passage à l'euro sur les frais payés par les commerçants pour les paiements par carte bancaire. Vous regrettez, dans votre rapport, que nous n'ayons pas repris la proposition initiale du Sénat...

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Bien sûr !

Mme Nicole Bricq. ... qui consistait à supprimer les commissions sur tous les paiements inférieurs à trente euros, en chèque et en carte.

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Vous-même, madame Bricq, avez d'ailleurs changé d'avis du jour au lendemain, de manière assez suspecte, ce qui ne traduisait pas exactement la volonté de la commission !

Mme Nicole Bricq. Nous l'avions adoptée dans un premier temps. Mais nous nous sommes vite aperçus, à gauche comme à droite, que cette mesure pouvait être entachée d'anticonstitutionnalité.

Monsieur Accoyer, vous qui êtes un spécialiste des recours en Conseil constitutionnel...

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Vous me faites beaucoup d'honneur !

Mme Nicole Bricq. ... vous savez bien qu'il y avait un risque. Fort heureusement, la navette, entre la discussion des MURCEF et celle de la loi de finances rectificatives, nous a permis, grâce, je dois le dire, à l'appui du rapporteur général du budget au Sénat, de trouver une formule...

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Une usine à gaz !

Mme Nicole Bricq. ... non pas de compromis, mais une formule dont vous reconnaissez vous-même qu'elle est bonne.

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est qu'un début de réponse !

Mme Nicole Bricq. D'autres mesures, très spécifiques, ont été prises pour aider, par exemple, les pompistes en milieu rural, dont vous avez parlé.

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Elles sont tout à fait insuffisantes !

Mme Nicole Bricq. N'oubliez pas non plus que les bureaux de tabac ont été exonérés de leur déclaration de stock, compte tenu de l'augmentation des prix au 1^{er} janvier. Je pense qu'il ne se plaindront pas du bénéfice qu'ils pourront ainsi empocher, fort justement car ils ont eux aussi été très sollicités.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Comme les boulangers et tous les autres commerçants !

Mme Nicole Bricq. J'ajoute que vous vous êtes montré inutilement polémique à l'encontre des services du ministère des finances.

M. Didier Migaud, *rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan*. Démagogique et hypocrite !

Mme Nicole Bricq. Il est de bon ton de la critiquer, mais si nous disposons d'une administration qui surveille les fraudes, la concurrence et les prix, c'est bien pour surveiller l'évolution de ces derniers, surtout dans la période présente. Elle n'a fait que son travail et, d'ailleurs, conformément aux engagements qui ont été pris ici-même. Car le ministre de l'économie et des finances et la secrétaire d'Etat au budget ont été à plusieurs reprises interrogés par les députés au cours des séances de questions d'actualité sur l'évolution des prix et sur les contrôles qui étaient pratiqués.

Il n'est question ici d'instruire de procès à quiconque. Au surplus, nous ne disposons pas d'éléments globaux qui nous permettent d'apprécier si les arrondis ont été faits à la hausse plutôt qu'à la baisse et s'il y a eu des dérapages. On en a constaté un certain nombre. Mais les associations de consommateurs elles-mêmes ne sont pas capables de faire la balance entre ce qui a augmenté et ce qui a baissé.

Encore une fois, vous stigmatisez la grande distribution. C'est un effet assez facile ! Sans doute, car elle a été plus fine que vous ne le laissez entendre, peut-on lui reprocher d'avoir changé très souvent ses conditionnements, ce qui équivaut à des hausses de prix indirectes.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. C'est bien ce que j'ai dit : elle a augmenté ses prix !

Mme Nicole Bricq. Nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de savoir si les dérapages ont été systématiques. Il faudra faire la balance à la fin du mois.

A l'Assemblée même, le café au distributeur est passé de 2,50 francs à 0,40 euro...

Nous avions prévu un certain nombre de problèmes. Pour ma part, je me suis intéressée de très près à la préparation de l'euro, comme d'autres collègues parlementaires. Nous éprouvions de grandes craintes quant à la préalimentation, quant à l'alimentation des distributeurs automatiques de billets et aux transports de fonds. Mais nous n'avions pas prévu que l'assèchement du franc serait aussi rapide. Selon les statistiques de la Banque de France – j'espère que vous les avez consultées – très vite, il n'y aura plus de double circulation de monnaie alors que nous l'avions prévue jusqu'au 17 février. Nous n'irons pas jusque-là. Voilà qui devrait alléger la charge des commerçants. Nous n'avions pas prévu non plus que cet assèchement serait provoqué par le fait que les Français se sont précipités dès les premiers jours de janvier dans les bureaux de poste et dans les banques,...

M. Jean-Paul Charié. Qui ont fait du très bon travail !

Mme Nicole Bricq. ... autant de charge en moins pour les commerçants.

Un tel phénomène n'avait pas été anticipé. La période de double circulation sera donc plus courte que prévue, ce qui fait que la charge supportée par les commerçants et les artisans sera, en définitive, moins lourde.

Je rappelle aussi, car, en tant que femme ça m'intéresse, que les soldes ont été repoussés pour faciliter leur préparation par les commerçants.

M. Patrice Martin-Lalande. Propos sexiste : les hommes aussi « font » les soldes !

Mme Nicole Bricq. Honnêtement, je considère que la présente proposition de loi est infondée et inopportune.

M. Patrick Ollier. C'est une position idéologique !

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. La proposition correspond aussi à une position idéologique !

Mme Nicole Bricq. Même s'il est toujours agréable de discuter d'un tel sujet, je propose que nous ne passions pas à la discussion des articles parce que...

M. Patrick Ollier. Vous n'avez pas de réponse à apporter aux problèmes des commerçants et des artisans !

Mme Nicole Bricq. ... le vote de ceux-ci aurait un coût et parce que, en identifiant une catégorie...

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. C'est de l'acharnement sur une catégorie qui doit tout supporter !

Mme Nicole Bricq. ... ce texte ne peut que la stigmatiser et diviser les Français entre eux – ce que je n'aime pas.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Il s'agit du regard injuste porté sur une seule catégorie de Français, qui ne connaît pas, elle, les 35 heures !

Mme Nicole Bricq. Le groupe socialiste ne vous suivra pas dans l'exploitation quelque peu préélectorale d'un texte que vous aviez déposé au mois de juillet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Très bien vu !

M. Patrick Ollier. Non, c'est une position idéologique !

M. Jean-Louis Idiart. Pas vous, pas ça, monsieur Ollier.

M. Patrick Ollier. Je vois que vous m'avez fort bien compris, monsieur Idiart ! (*Sourires.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Alain Ferry.

M. Alain Ferry. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le 1^{er} janvier 2002, la construction européenne a franchi une nouvelle étape, et je ne peux que m'en réjouir. En effet, cette date restera marquée dans l'histoire. Ainsi, la construction européenne ne se résume pas seulement à de longs discours mais se traduit aussi par la volonté des Etats de faire de cette nouvelle monnaie un symbole de paix, de liberté économique et d'unification.

M. Jean-Paul Charié ! Très bien !

M. Alain Ferry. A présent, l'Europe du concret se construit. Dans ma petite commune alsacienne de Wisches-Hersbach, je me suis rendu, dès le 1^{er} janvier comme tout un chacun, à la boulangerie pour acheter ma baguette de pain. La veille, elle valait 5 francs, je l'ai payée 0,76 euro : tout un symbole !

M. Jean-Paul Charié. Ce jour-là, tu aurais pu acheter des croissants !

M. Alain Ferry. Ce changement radical montrait certes que nous venions bien de changer d'année, mais il témoignait surtout que nous venions de tourner une page de notre histoire nationale.

Dès les premiers jours de l'introduction de la nouvelle monnaie, les sondages ont montré que, de l'Alsace au Midi-Pyrénées, 90 % de nos concitoyens estimaient que cela s'était bien passé, voire très bien passé. A l'exception de quelques dysfonctionnements constatés ici et là, notre pays a bien vécu ce passage et su relever cet « euro-challenge ».

Il faut dire que la mobilisation a été forte et que l'information n'a pas manqué. Chacun peut s'en féliciter. Le Gouvernement, par le biais de ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, n'a pas ménagé ses efforts pour donner les dernières consignes et pour indiquer à tous les acteurs les missions de service publique qu'ils allaient devoir remplir...

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Moi aussi, je n'ai pas ménagé mes efforts !

M. Alain Ferry. ... qu'il s'agisse, en premier lieu, des acteurs bancaires ou qu'il s'agisse, surtout, des acteurs de proximité, des acteurs du quotidien sur lesquels le Gouvernement s'est appuyé : les artisans et les commerçants.

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Tout à fait !

M. Alain Ferry. Information, change de la monnaie, double, triple ou quadruple étiquetage, double caisse, les conseils ont plu afin que tout se passe bien. Tout le monde a été mobilisé.

Le 5 janvier, 91 % des commerçants de proximité interrogés ont jugé que l'arrivée des pièces et des billets en euros s'était bien déroulée, même si chacun a reconnu que la journée avait été difficile. Ma boulangère de Wisches m'a toutefois informé que son temps de travail s'était accru de deux heures par jour, du fait de ses nouvelles missions bancaires et de l'application à cette même date des 35 heures.

Cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, s'il faut saluer cette réussite positive pour le pays et ses acteurs économiques, le principe d'un dédommagement des commerçants et des artisans reste d'actualité, ne serait-ce qu'en raison de la fragilité des secteurs concernés et de l'existence d'une enveloppe de plus de 720 millions d'euros dont va bénéficier l'Etat avec l'arrivée de la monnaie unique.

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Encore une cagnotte ! (*Sourires.*)

M. Alain Ferry. Lors de la discussion de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, j'avais rappelé ici-même la situation difficile et fragile du secteur du commerce et de l'artisanat du fait des 35 heures et du poids excessif des charges. Vous m'aviez alors accusé d'être atteint de sinistrose. Toutefois, un responsable politique doit vivre dans le concret. Dans ma circonscription, les artisanats et les commerçants se sont prêtés au jeu de la mise en place de l'euro sans compensation alors qu'ils doivent déjà faire face à des charges très lourdes. Est-il besoin de rappeler que la France détient le triste record des prélèvements obligatoires avec un taux de 45 %, ce qui la place bien loin devant les Etats-Unis, l'Allemagne ou la Grande-Bretagne du travailliste Tony Blair.

Avec ses 820 000 entreprises, l'artisanat compte plus de 3 millions d'actifs, ce qui représente 13 % de la population active totale. A lui seul, le commerce dit de proximité concerne 330 000 entreprises et est riche de plus de 300 métiers. L'artisan a l'esprit, le goût de l'innovation et contribue au rayonnement de notre pays dans le monde. Il joue un rôle irremplaçable de création de lien social et de convivialité, notamment dans le monde rural et dans les quartiers.

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Très bien !

M. Alain Ferry. En vingt ans, ce secteur a créé plus de 1,2 million d'emplois. Les artisans ont une responsabilité essentielle dans la croissance et l'emploi de la France parce qu'ils ont le souci du travail bien fait et non contraint dans le temps.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Je suis d'accord.

M. Alain Ferry. Voilà pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, il est plus que nécessaire aujourd'hui de mettre en place une politique de soutien à ce secteur et de lui tendre la main.

Mes chers collègues, tout cela montre, une fois de plus, le climat de tensions et de contradictions dans lequel se débattent actuellement les petites entreprises. On ne peut pas réduire le temps de travail de ces dernières et, dans le même temps, les charger de missions de service publique pour le passage à l'euro, sans compensation ni indemnisation. Le Gouvernement ne cesse d'alourdir le poids des contraintes sans accorder les contreparties nécessaires qui permettraient de libérer les énergies et de faciliter l'embauche et l'investissement.

Aussi, je pense que le temps est plus que venu de faire un geste significatif envers les artisans et les commerçants qui participent à une mission de service public, l'Etat se déchargeant sur eux pour assurer le passage à l'euro.

Voilà pourquoi je souscris sans réserve aux objectifs de la proposition de loi de mes collègues du groupe du RPR.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Alain Ferry. L'article 1^{er} pose très clairement le principe de l'indemnisation des entreprises de moins de vingt salariés inscrites au registre du commerce ou au registre des métiers au prorata du nombre de pièces et de billets émis en euros qu'elles auront retirés auprès des établissements bancaires entre le 1^{er} décembre 2001 et le 17 février 2002.

L'article 2 pose, quant à lui, le principe de la consultation des organisations professionnelles représentatives du commerce et de l'artisanat et fixe un seuil d'indemnisation minimal de 914,69 euros.

Je pense que tout cela va dans le bon sens et permet de proposer une indemnisation équitable au vu des services rendus.

Déjà, à l'automne, l'opposition avait souhaité anticiper l'arrivée de la monnaie unique en proposant des solutions aussi favorables aux commerçants qu'aux consommateurs, l'objectif principal étant de faciliter le passage à la nouvelle monnaie dans un climat de confiance. J'avais ainsi, avec mes collègues de l'opposition, suggéré de mettre en place un moratoire pendant la période de double circulation sur les commissions appliquées par les banques aux paiements inférieurs à 30 euros effectués par carte bancaire.

A l'inverse, le Gouvernement a préféré accentuer les tensions entre les commerçants et les banques sur cette question. Vraisemblablement embarrassée, la majorité plurielle a préféré, par réflexe idéologique, une taxation.

En effet, l'article 56 de la loi de finances rectificative de 2001 instaure une commission sur les paiements par carte bancaire effectués entre le 1^{er} janvier 2002 et le 17 février 2002, sauf en cas d'accord spécifique entre une personne physique ou morale et sa banque. Il s'agit là, chacun l'aura compris, d'une mesure inefficace. Mieux aurait valu, comme l'opposition l'avait préconisé, que le Gouvernement prenne ses responsabilités en accordant aux commerçants et aux artisans un crédit d'impôt pour les dédommager. Financièrement, monsieur le secrétaire d'Etat, cette proposition était tout à fait réaliste puisque le passage à l'euro va permettre, comme je l'ai dit, un gain de 733 millions d'euros. L'Etat sera ainsi le seul agent économique à gagner de l'argent à l'occasion de l'arrivée de la monnaie unique. Voilà pourquoi je suis convaincu que le Gouvernement doit mettre en œuvre son sens du partage et de la redistribution, dont il aime à se vanter quotidiennement.

Selon le calendrier prédéfini, c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 17 février 2002, une double période de circulation francs-euros est mise en place, obligeant les commerçants à la tenue d'une double caisse, ce qui peut donner lieu à des incidents et nuire aux relations avec leur clientèle.

En Alsace, un marchand de journaux de ma circonscription me disait cette semaine qu'il avait dû embaucher temporairement une personne supplémentaire car l'existence de cette double caisse impliquait un temps d'encaissement et de comptabilité plus long qu'auparavant. Par ailleurs, la banque de son entreprise lui avait imposé un protocole précis de remise des liquidités. Enfin, il soulignait le large désengagement de l'Etat dans cette opération historique de change, lequel se montrait davantage donneur de leçon que partenaire. Il regrettait surtout – et il n'est pas le seul – que, en échange de ce service bancaire rendu, l'Etat n'ait fait aucune proposition fiscale de dédommagement.

D'ailleurs, dans le budget des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat de 2002, discuté en novembre dernier, le Gouvernement n'a consacré aucun moyen pour faire face aux surcoûts et aux aménagements liés à l'arrivée de la monnaie unique. Pourtant Jean-Paul Charié avait fait une telle demande en commission.

Je suis au regret de constater que le coût de l'euro a été mal géré par le Gouvernement, lequel n'aura été qu'un partenaire timide et non privilégié de l'entreprise.

Les commerçants sont contraints de jouer un rôle de guichetier, d'informer les consommateurs.

Enfin, et ce n'est pas l'un des moindres problèmes, le problème de l'insécurité, pourtant relevé par le ministre de l'intérieur lui-même, est resté jusqu'à ce jour sans solution, alors même que les commerçants et les artisans détiennent un très grand nombre de billets et de monnaies, dont le transport jusqu'aux banques n'a pas été sécurisé.

Fort de ce constat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je considère que l'objet de la proposition de loi de M. Ollier et de M. Accoyer est juste. Il est faux de croire que l'Etat peut se décharger de ses missions et ne pas indemniser le passage à l'euro. Il est également faux de croire que la pression fiscale facilite le développement des entreprises.

Je note une fois de plus que le Gouvernement manque de considération pour les petites et moyennes entreprises comme en témoigne le budget des PME, du commerce et de l'artisanat de 2002.

Aucune aide n'est venue soulager les artisans, les commerçants et autres dirigeants de petites entreprises, qui œuvrent avec courage et détermination depuis longtemps, souvent plus de cinquante heures par semaine et sans aide, pour réussir le rendez-vous de l'euro.

Le Gouvernement accumule les rendez-vous manqués, fragilisant ainsi un peu plus le tissu économique, la croissance et l'emploi.

Désormais, il est temps de tendre la main aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat, qui ont fait de l'euro une réussite incontestable auprès des consommateurs. Il est temps de leur redonner la confiance perdue. Il est temps pour l'Etat de devenir partenaire privilégié et responsable.

Voilà pourquoi je voterai, au nom du groupe de l'UDF, cette proposition de loi, symbole de confiance, de justice économique et sociale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les groupes de l'opposition soumettent aujourd'hui à notre assemblée une proposition de loi visant à dédommager les commerçants de proximité et les artisans pour la mission qu'ils ont remplie à l'occasion de l'introduction et de la diffusion auprès du public des pièces et des billets en euros.

Nos collègues proposent ainsi que soit versée, au titre d'indemnisation des charges liées au passage à l'euro, une indemnité à toutes les entreprises de moins de vingt salariés inscrites au registre du commerce ou au registre des métiers au prorata du nombre de pièces et de billets retirés auprès des établissements bancaires entre le 1^{er} décembre 2001 et le 17 février 2002.

Ils laissent le soin à un décret en Conseil d'Etat de fixer le montant de cette indemnisation, précisant toutefois que le montant de la somme versée ne saurait être inférieur à 6 000 francs.

La venue en examen de cette proposition de loi a au moins un mérite, celui de permettre de dresser un premier bilan du passage concret à l'euro engagé depuis le 1^{er} janvier.

Nous ne pouvons évidemment que nous féliciter que la mise en place des nouvelles pièces et des nouveaux billets ait été techniquement maîtrisée.

Le sentiment de nouveauté et de curiosité a largement prévalu chez nos concitoyens et les acteurs économiques se sont globalement impliqués de manière positive dans le processus.

Cela vaut en particulier, bien sûr, pour les commerçants et les artisans de proximité, qui ont été d'autant plus en première ligne que les banques ont montré quelque réticence à accueillir le flot des usagers souhaitant convertir leurs francs en euros, certaines n'hésitant pas à opposer une fin de non-recevoir à ceux qui ne possédaient pas un compte dans l'établissement.

Une telle attitude est inacceptable de la part d'établissements bancaires qui devraient assurer correctement les missions de service public qui leur sont confiées.

Alors que les banques tirent argument de la mise en circulation de l'euro pour revenir à la charge et pour tenter d'obtenir la remise en cause de la gratuité des chèques et de l'utilisation des cartes bleues, il est grand temps de donner au service bancaire de base un caractère réellement universel.

Si ce passage du franc à l'euro a été, sur le plan technique, correctement engagé, je dois cependant me faire l'écho ici des consommateurs et de leurs associations qui ont constaté et dénoncé ça et là des hausses de prix inconsidérées ou abusives sur certains produits.

Si l'indice général des prix ne semble pas affecté pour l'instant – ce qui n'est d'ailleurs pas si surprenant dans un contexte où le ralentissement de l'activité économique tire les prix vers le bas –, le phénomène n'en est pas moins préoccupant. Ces hausses que nous redoutions – nous avons d'ailleurs proposé la création d'une commission d'enquête parlementaire à ce sujet – concernent en effet un nombre non négligeable de services et de produits de consommation courante. Elles risquent d'avoir des incidences psychologiques très néfastes et de réduire le pouvoir d'achat de nos concitoyens les plus modestes.

La dérive des prix constatée sur le terrain appelle une vigilance particulière, sans que pour autant on jette l'opprobre sur l'ensemble des professionnels dont la charge de travail supplémentaire induit par le passage à l'euro est indéniable et mérite d'être reconnue.

Pour autant, nous ne pouvons pas partager la philosophie qui fonde la proposition de loi.

La mise en place de l'euro concerne la communauté nationale dans son ensemble. Si les commerçants et les artisans sont effectivement aux avant-postes, c'est également le cas pour de nombreux salariés,...

Mme Nicole Bricq. Bien sûr !

M. Jean-Claude Lefort. ... comme les caissières des grandes surfaces, les employés des banques, de La Poste, des caisses d'épargne, les convoyeurs de fonds, lesquels devraient d'ailleurs bénéficier de créations d'emplois et d'une formation spécifique, étant donné leur charge de travail supplémentaire et les problèmes de sécurité accrus qui se posent.

Si nous sommes prêts à entendre l'argument tenant aux contraintes spécifiques du commerce de proximité, la formule retenue par la proposition de loi, qui revient en quelque sorte à facturer à la collectivité chaque euro délivré, est contestable dans son principe même.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Bien sûr !

M. Jean-Claude Lefort. De plus, serait-il équitable de traiter de la même façon le commerçant ou l'artisan qui respecte strictement les règles de conversion et ceux qui ont profité de l'arrivée de l'euro pour relever leurs prix ou leurs tarifs ?

M. Didier Migaud, rapporteur général. Bien sûr que non !

M. Jean-Claude Lefort. De même, il n'est pas concevable de prévoir le principe d'une indemnisation en se contentant d'en fixer le plancher.

La portée financière de la mesure, et donc son impact budgétaire, ne peut être décidée unilatéralement par le Gouvernement par le biais d'un décret, mais relève d'une décision du Parlement.

Le texte qui nous est aujourd'hui soumis est donc très contestable dans son orientation et est de circonstance – les échéances électorales approchent. Il n'est d'ailleurs pas abouti, puisque le rapporteur nous propose maintenant d'abandonner le principe de l'indemnisation au profit d'un crédit d'impôt et de réduire singulièrement le champ des bénéficiaires potentiels.

Cela étant dit, et clairement dit, le fait que cette proposition de loi s'avère en définitive avant tout comme un texte non fini et de circonstance,...

M. Didier Migaud, rapporteur général. Très juste !

M. Jean-Claude Lefort. ... ne justifie pas pour autant la proposition de la commission des finances de faire jouer une nouvelle fois l'article 94 du règlement. Nous sommes très attachés à ce que tous les textes d'initiative parlementaire venant en discussion soient effectivement examinés et fassent l'objet d'un vote.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Patrick Ollier. Très bien ! Votre groupe devrait faire valoir ce point de vue en conférence des présidents !

M. Jean-Claude Lefort. Vous n'en doutiez pas.

Le recours réitéré à l'article 94 ou à l'article 40 ne peut que contribuer à vider de sa substance le créneau déjà limité dont disposent les différents groupes pour faire examiner leurs propositions de loi.

M. Patrick Ollier. Il faut que votre groupe le dise en conférence des présidents !

M. Jean-Claude Lefort. Notre groupe, confirmant son opinion sur la proposition, souhaite que, en cas d'application de l'article 94, le Gouvernement propose dans les meilleurs délais des dispositions beaucoup plus adaptées que celles qui nous sont proposées aujourd'hui...

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Vous reconnaissez donc l'opportunité de notre texte sur le fond, c'est bien !

M. Patrick Ollier. C'est un progrès.

M. Jean-Claude Lefort. ... afin que soit reconnu le rôle spécifique joué par les commerçants et les artisans dans le cadre de cette opération inédite et exceptionnelle dans laquelle nous sommes engagés.

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Nous avons raison, mais les accords politiques sont pesants en cette période préélectorale !

M. Patrick Ollier. Vous allez donc voter ce texte, monsieur Lefort !

M. Jean-Claude Lefort. Nous souhaitons donc que la discussion soit poursuivie et non interrompue,...

M. Patrick Ollier. Très bien ! Vous avez raison !

M. Jean-Claude Lefort. ... comme nous aurions aimé que ce fut le cas pour notre proposition de loi destinée à permettre à ceux ayant déjà cotisé quarante annuités avant soixante ans de prendre leur retraite.

M. Bernard Accoyer, rapporteur. C'était effectivement un texte intéressant !

M. Jean-Claude Lefort. A la différence d'autres, nous sommes donc cohérents, ainsi que vous pourrez le constater.

M. Jean Dufour. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Forissier.

M. Nicolas Forissier. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le passage à l'euro fiduciaire est incontestablement une réussite, tout le monde, dans cet hémicycle, l'a reconnu, et si certains problèmes d'approvisionnement en monnaie et billets ont pu être observés, le basculement est avant tout marqué par sa rapidité et les bonnes conditions dans lesquelles il se déroule. La plupart des paiements en espèces s'effectuent aujourd'hui en euros et neuf Français sur dix, selon la SOFRES, ont le sentiment que tout se passe bien.

Ce succès est pour ne large part à mettre à l'actif des commerçants et des artisans,...

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Bien sûr !

M. Nicolas Forissier. ... qui n'ont ménagé ni leurs efforts ni leur peine pour introduire la nouvelle monnaie et accompagner le passage à l'euro – j'ajouterais qu'ils ont bien souvent apporté une bonne dose d'enthousiasme. Alors qu'ils sont souvent pointés du doigt pour leur prétendu individualisme, ils ont au contraire montré, dans leur grande majorité, qu'ils savaient se mettre au service de l'intérêt général, en relevant un défi qui leur avait pourtant été imposé unilatéralement. Je tiens donc, à mon tour, à leur rendre hommage.

Ce succès ne doit cependant pas faire oublier les difficultés pratiques qu'ont rencontrées les commerçants et artisans, dans la mesure où le rôle qu'ils ont dû jouer n'entraîne pas dans leurs compétences habituelles, c'est évident. Contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres pays de l'Union européenne, où il a été choisi de faire appel aux banques pour le change de monnaie en euros, en France, c'est sur les épaules des commerçants que reposait cette charge publique. Je ne reviendrai pas sur le caractère discuté d'un tel choix, consistant à faire

financer par des acteurs privés une décision de politique publique, mais je constaterai seulement que les commerçants, placés en première ligne, ont dû faire face à de nouvelles contraintes, au moment même où ils devaient aussi, vous le savez bien, affronter le casse-tête de l'application des 35 heures.

Les commerçants de proximité, les commerçants de détail, les artisans, en particulier dans les métiers de bouche, ont dû récupérer les francs, les conditionner, les remettre aux banques et, dans le même temps, rendre la monnaie en euros, gérer un double fonds de caisse et éduquer les consommateurs, sans compter, dans certains quartiers, les risques pesant sur leur sécurité. Il est vrai que le rendu en euros sur les paiements en francs n'a pas été systématique ; outre les problèmes techniques de conversion, cela s'explique en particulier par les difficultés d'approvisionnement en monnaie qu'ont rencontrées nombre de commerçants auprès des banques. Il n'en reste pas moins, très concrètement, que la gestion d'une double caisse, la mise en place du double étiquetage, la formation qu'ils ont dû suivre, l'actualisation des documents administratifs, comptables, commerciaux, l'équipement en matériels de type caisses enregistreuses, la gestion de la multiplication des petits paiements par carte et par chèque, l'allongement de la durée des transactions, etc., furent autant de sujétions supplémentaires imposées, alors qu'ils étaient déjà fort sollicités.

Monsieur le secrétaire d'Etat, toutes ces contraintes, toutes ces missions ont eu des incidences en termes de temps de travail et de coût pour les commerçants et les artisans, en particulier, je le répète, pour les commerces de bouche, surtout ceux du milieu rural et des petites villes, moins bien armés – peut-être aussi parce qu'ils emploient moins de salariés que ceux des grandes villes. Ce coût a été estimé par les experts-comptables : en moyenne, 30 000 à 40 000 francs en formation, conseil et équipement.

Il était normal et juste de prévoir, en contrepartie de la surcharge de travail et de responsabilité qui leur était imposée, un mécanisme de compensation marquant la reconnaissance de l'Etat et de la nation tout entière à l'égard du service qu'ils rendaient.

Madame Bricq, se contenter de dire merci est tout à fait insuffisant. Il faut des gestes concrets pour leur signifier cette reconnaissance, comme dans d'autres pays, en particulier aux Pays-Bas ou en Belgique. Je regrette que le Gouvernement, en France, soit resté passif et n'ait rien prévu de sérieux dans le projet de loi de finances, malgré les demandes insistantes formulées par l'opposition ces derniers mois.

Mme Nicole Bricq. Et vous vous dites libéral ! Soyez cohérent !

M. Nicolas Forissier. Madame Bricq, le libéralisme, c'est aussi la reconnaissance des mérites ! Quand on impose une charge publique à des entreprises privées, il faut les payer ! C'est cela le libéralisme !

Je note au passage que le Gouvernement est resté fidèle au peu d'intérêt qu'il porte depuis plus de quatre ans aux problèmes et aux attentes des artisans et des commerçants, qu'il s'agisse du dossier des 35 heures, de l'abaissement de la pression fiscale et sociale, de la protection du patrimoine, ou encore du statut du conjoint, même si je tiens, monsieur le secrétaire d'Etat, comme je l'ai fait lors de la discussion budgétaire, à saluer très sincèrement votre implication personnelle et vos efforts sur ces questions, depuis votre entrée en fonctions.

A l'occasion de l'examen du projet de loi de finances, mes collègues de l'opposition et moi-même avons appelé votre attention sur le passage à l'euro et la compensation nécessaire à prévoir pour les artisans et commerçants. Nous avons déposé des amendements qui reprenaient les propositions concertées très raisonnables des professionnels, tendant en particulier à ouvrir un crédit d'impôt exceptionnel, à réactualiser à 30 euros le montant de la garantie de paiement des petits chèques ou à supprimer, pendant la période de double circulation, les commissions bancaires sur les paiements par carte inférieurs à 30 euros. Mais le Gouvernement et la majorité ont repoussé toutes ces propositions.

Leur refus est difficilement compréhensible, d'autant que ces mesures ouvraient eu un caractère temporaire et vous auriez donné l'occasion – c'était une perche que nous vous tendions – d'émettre un signal extrêmement fort en direction des commerçants et des artisans, alors même que vous nous annonciez un projet de loi d'orientation sur l'artisanat, en bout de législature, au dernier moment, juste avant les élections.

C'était une occasion concrète, mais vous ne l'avez pas saisie et c'est d'autant plus inacceptable que, à l'occasion du passage à l'euro, tout le monde le sait bien, par un jeu monétaire complexe, l'Etat va se constituer une cagnotte évaluée à 5 milliards de francs. Une partie de cet argent aurait légitimement pu être consacrée au dédommagement des commerçants et des artisans.

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Très bien !

M. Nicolas Forissier. Il a fallu attendre l'examen du projet de loi portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier et celui du collectif budgétaire 2001 pour que des dispositions soient enfin prises. Un mécanisme d'amortissement accéléré, essentiellement au bénéfice des PME, allégera les dépenses en matériel.

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Pipeau !

M. Nicolas Forissier. C'est en effet relativement restreint.

Par ailleurs, les commissions sur les paiements par carte bancaire, pendant la période transitoire, vont faire l'objet d'une mesure dite d'« écrêtement » : en l'absence d'accord négocié avec leur banque, les commerçants bénéficieront d'une ristourne de commission pour les volumes de transactions dépassant ceux de la période de référence de 2001. Cette solution, assez bâtarde, ne satisfait totalement ni les commerçants ni les banques, qui devront indemniser leurs clients pour le surplus de commissions, mais elle a au moins le mérite d'alléger quelque peu la charge qui pèse sur les commerçants, il faut le reconnaître.

Cela étant, elle suscite beaucoup d'interrogations de la part des professionnels, qui s'inquiètent de la manière dont les banques l'appliqueront. Par ailleurs, un travail très important de communication et d'information en direction des commerçants et artisans doit très rapidement être mis en œuvre, car la plupart d'entre eux ne connaissent pas l'existence de cette mesure.

Du reste, ces quelques mesures, honnêtement, ne sont pas à la hauteur du rôle important joué par les commerçants, ni des contraintes supplémentaires qui ont pesé sur eux. La proposition de loi de Bernard Accoyer et Patrick Ollier, que je salue, permettrait de remédier au relatif manque de considération manifesté par le Gouvernement et sa majorité plurielle vis-à-vis des petites entreprises, tissu de base de nos territoires. Je soutiens cette initiative du groupe RPR,...

M. Patrick Ollier. Merci !

M. Nicolas Forissier. ... qui témoigne aussi de l'esprit constructif de l'opposition, car elle a été préparée de façon concertée,...

M. Patrick Ollier. Absolument ! Par l'opposition unanime et solidaire !

M. Nicolas Forissier. ... de sa force de proposition et de l'attention qu'elle porte, elle, depuis toujours et quotidiennement, je dirai presque par nature, à l'égard du monde de l'artisanat et du commerce et de ses problèmes concrets.

Mme Nicole Bricq. Par nature ? Vous ne mesurez pas la portée de vos propos !

M. Nicolas Forissier. Oui, par nature, parce qu'il y a davantage de chefs d'entreprise dans nos rangs, ma chère collègue !

M. Patrick Ollier. Tout à fait !

M. Nicolas Forissier. Avant de conclure, j'indiquerai que le groupe Démocratie libérale et Indépendants, tout en étant totalement en accord sur le principe d'un dédommagement, est plutôt favorable à un allègement des charges pesant sur le petit commerce, plus précisément à un crédit d'impôt. Notre collègue Bernard Deflesselles avait d'ailleurs déposé une proposition de loi en ce sens.

Nous souscrivons donc pleinement à l'amendement, déposé par Bernard Accoyer, qui tend à substituer un crédit d'impôt à l'indemnisation initiale. Il reste à déterminer s'il doit s'appliquer aux entreprises de moins de vingt ou de moins de dix salariés. Un débat permettrait certainement de trancher cette question, et c'est une raison supplémentaire pour ouvrir la discussion sur les articles.

De même, nous ne pouvons qu'être favorables à l'amendement proposant de revaloriser à 50 euros le plafond de garantie des petits chèques, que le Gouvernement a subrepticement abaissé à 15 euros dans la loi de finances rectificative pour 2001.

M. Bernard Accoyer, rapporteur. C'était un petit arrangement avec les services bancaires !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. En général, c'est le RPR qui est à la solde des banques !

M. Nicolas Forissier. Le groupe Démocratie libérale et Indépendants votera donc sans réserves cette proposition de loi. Comme l'a dit notre collègue Jean-Paul Charié, cette proposition de loi « vaut la peine », monsieur le secrétaire d'Etat. Elle devrait même recueillir le consensus sur l'ensemble des bancs de l'hémicycle. Je trouve par conséquent regrettable que l'on nous annonce, alors même que son examen ne fait que commencer, que nous n'aborderons pas la discussion des articles.

Nous avons pourtant là, tous ensemble, au-delà de nos différences politiques, la possibilité, la chance ultime d'exprimer aux commerçants et aux artisans la reconnaissance de la nation française tout entière pour la contribution extrêmement importante qu'ils ont apportée, pour le travail qu'ils ont fourni dans le cadre du passage à l'euro, et plus globalement pour le rôle primordial qu'ils jouent dans notre société et notre économie, en particulier en milieu rural. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande instamment de bien vouloir saisir cette chance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Louis Dumont.

M. Jean-Louis Dumont. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le moins que l'on puisse dire – au moins, nous serons pratiquement tous d'accord sur ce point –, c'est que nous venons de participer à un événement historique. Le passage de la plupart des pays qui constituent l'Europe moderne à l'euro fiduciaire, à une monnaie commune et unique, tourne une page d'histoire. Où est le temps des princes évêques, comme ceux de Verdun, qui battaient monnaie ? *(Sourires.)* On sent bien poindre, ici ou là, quelque nostalgie, mais les temps ont changé. Si la monnaie reste évidemment un signe de pouvoir et de richesse, elle est aussi une nécessité liée à l'évolution de nos sociétés, pour le plus grand bénéfice des hommes.

Cet acte européen, acte de paix, vaut bien un engagement militant de tous les acteurs. On ne saurait le restreindre en le compensant par une prime ou des étrennes. Du reste, le moins que l'on puisse dire, c'est que le montant proposé – 915 euros – ne correspond pas aux estimations que l'opposition elle-même ferait du coût réel de l'engagement de tel ou tel commerçant ou artisan.

Participer à cette action, c'était, en quelque sorte, un acte au bénéfice de l'Europe, un acte de foi pour l'avenir, un geste militant au bénéfice de l'Europe, un acte de solidarité de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux au profit de l'ensemble de la population, particulièrement des plus fragiles, des personnes « économiquement faibles », pour reprendre une formule ancienne.

Qu'attendent les commerçants et les artisans ? L'augmentation de leur chiffre d'affaires !

M. Jean-Paul Charié. Non, de leurs marges !

M. Jean-Louis Dumont. De leurs marges, si vous voulez,...

M. Patrick Ollier. Ce n'est pas pareil !

M. Jean-Louis Dumont. ... mais dans des conditions acceptables sur le plan de la concurrence.

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Il faut bien qu'ils vivent !

M. Jean-Louis Dumont. Ils demandent simplement une clientèle dotée de pouvoir d'achat, un taux de croissance national pour favoriser le commerce.

M. Patrick Ollier. En tout cas, ils ne demandent pas à dépenser de l'argent pour le compte de l'Etat !

M. Jean-Louis Dumont. Je crois savoir que le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, avec la majorité, au cours du dernier trimestre 2001, dans différentes textes législatifs, a pris un certain nombre de mesures...

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Tout à fait insignifiantes !

M. Jean-Louis Dumont. ... pour accompagner ou relancer la croissance et donner encore plus de pouvoir d'achat aux ménages.

M. Patrick Ollier. Ce n'est pas incompatible avec notre proposition !

M. Jean-Louis Dumont. Voilà une politique économique qui bénéficie réellement aux artisans et aux commerçants.

M. Augustin Bonrepaux. Très bien !

M. Jean-Louis Dumont. Je ne suis pas sûr, d'ailleurs, que vous y ayez pleinement participé, messieurs de l'opposition. Je ne suis pas sûr que certaines décisions du Conseil constitutionnel, dont vous vous êtes réjouis, aient contribué à la réussite du passage à l'euro et aient aidé les commerçants et artisans...

M. Patrick Ollier. Respectez le verdict des juges !

M. Jean-Louis Dumont. Je le respecte, mais je constate que des mesures qui auraient bénéficié aux commerçants et artisans ont été cassées par le Conseil constitutionnel.

M. Patrice Martin-Lalande. Les mauvais joueurs contestent toujours l'arbitre !

M. Jean-Louis Dumont. L'acte de commerce est un acte libre. Je me souviens de ce buraliste qui m'a dit : « Je réouvrirai le 4 janvier car il faudra que je me remette des émotions du réveillon, j'ai mon inventaire à faire, et j'en profiterai peut-être pour me former. » Il était dans son droit, et je peux vous dire que, le 4 janvier au matin, il était parfaitement rodé et prêt à accueillir ses clients et à rendre la monnaie, en francs ou en euros. Il a donc aussi participé à la mise en place de l'euro.

On peut, en revanche, souligner que les banques privées n'ont pas complètement joué le jeu.

M. Jean-Paul Charié. Il ne faut pas exagérer !

M. Patrick Ollier. Ce sont des organismes privés !

M. Jean-Louis Dumont. Et, pour ma part, je voudrais rendre hommage au service public universel de La Poste, qui, quant à lui, a parfaitement joué le jeu.

Mme Nicole Bricq. Très bien !

M. Jean-Louis Dumont. M. le Premier ministre, hier, s'est rendu dans un bureau de poste. C'est un geste de remerciement, de reconnaissance, même s'il ne coûte pas cher, je vous l'accorde.

M. Jacques Godfrain et M. Patrick Ollier. Le Premier ministre ferait mieux de fermer moins de bureaux de poste !

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Surtout en zone rurale, notamment en montagne !

M. Jean-Louis Idiart. Vous êtes mal placés pour parler de cela !

M. Jean-Louis Dumont. C'était important, car il n'y a qu'à la poste que les gens les plus faibles peuvent trouver une aide, chacun d'entre nous le sait. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme la présidente. Seul l'orateur a la parole. Laissez parler M. Dumont, s'il vous plaît.

M. Patrick Ollier. Il n'a pas à nous provoquer ainsi.

Mme la présidente. Je vous demande un peu de calme !

M. Jean-Louis Dumont. Je ne pensais pas déclencher autant de réactions !

Quand il a fallu approvisionner à nouveau les bureaux de poste pour répondre à la demande, les comptoirs de la Banque de France encore en place ont parfaitement joué le jeu, ce qui confirme, au passage, la nécessité de les laisser ouverts.

On a donc pu constater une parfaite mobilisation de l'ensemble des acteurs, y compris des chambres consulaires, qui avaient préalablement formé, informé, accompagné tous leurs mandants, même si, çà et là, la nécessité urgente d'un accompagnement technique s'est fait ressentir, Mme Bricq a bien décrit les mesures que nous avons votées en ce sens.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Elles sont tout à fait insuffisantes !

M. Jean-Louis Dumont. Je n'en retiendrait qu'une seule : l'amortissement accéléré, grâce auquel, dans le cadre de l'euro, les petites entreprises rencontrant des difficultés pourront moderniser leurs moyens d'encaissement et de paiement.

Toutes les mesures nécessaires ont été prises. Que réclamaient les commerçants ? Un approvisionnement de qualité, mais aussi la sécurité. Puisque je viens du monde rural,...

M. Patrice Martin-Lalande. Nous aussi !

M. Jean-Louis Dumont. ... permettez que je rende hommage à la gendarmerie, qui a su se mobiliser pour accompagner le passage à l'euro et, s'il en était besoin, par des actions de prévention en rassurant les commerçants. Mais permettez-moi également de m'interroger sur le comportement de certains commissariats de police, pour ne pas dire de certains commissaires de police, qui, peut-être davantage militants politiques que militants de la sécurité, n'ont pas complètement joué le jeu.

M. Augustin Bonrepaux. Ah !

M. Charles Cova. Des noms ! Des lieux !

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. C'est la guerre des polices qui recommence !

M. Jean-Louis Dumont. La sécurité n'est pourtant pas une aumône que l'on distribue ici ou là, l'ensemble des services de sécurité auraient dû se mobiliser.

M. Jacques Godfrain. Délateur !

M. Jean-Louis Dumont. Je ne suis pas un délateur, mais les forces de l'ordre doivent appliquer les textes votés par le législateur, et celui qui n'est pas d'accord n'a qu'à changer de métier !

M. Patrice Martin-Lalande. Comme le juge Halphen ?...

M. Jacques Godfrain. Alors, citez les noms, monsieur Dumont !

M. Patrick Ollier. Ce sont de graves accusations ! Elle devront figurer au compte rendu.

M. Jean-Louis Dumont. Le passage à l'euro est une réussite...

Mme la présidente. Monsieur Dumont, je vous invite à conclure. Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Patrick Ollier. Largement, en effet !

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Pour ce qu'il a à dire !

M. Jean-Louis Dumont. J'arrive à ma conclusion, monsieur le rapporteur. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Le passage à l'euro est une réussite, une réussite technique, politique et économique. Il y a eu peu d'incidents.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Grâce aux commerçants !

M. Jean-Louis Dumont. Tout à fait !

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Alors il faut les indemniser !

M. Jean-Louis Dumont. On peut d'ailleurs constater que certains pays européens qui n'ont pas changé de monnaie commencent à le regretter. On s'interrogeait sur la volonté de l'Allemagne, par exemple, mais nos partenaires d'outre-Rhin ont eux aussi parfaitement joué le jeu ; ils se sont montrés exemplaires, et je crois que c'est une grande réussite pour l'Europe. Un seul pays, un seul gouvernement ne s'est pas complètement investi, je veux parler de l'Italie de M. Berlusconi, qui fait partie de vos amis, mais le débat est lancé...

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. C'est vraiment le degré zéro de la réflexion politique !

Mme Nicole Bricq. Le degré zéro ? C'est plutôt Berlusconi !

M. Patrick Ollier. Quelle démagogie ! Ce n'est pas notre ami !

M. Jean-Louis Dumont. Mon cher collègue, la parole est libre. Laissez-moi m'exprimer.

Mme la présidente. Monsieur Dumont, je vous invite à conclure !

M. Jean-Louis Dumont. Vous étiez libre, monsieur Ollier, de déposer votre proposition de loi plus tôt, pour que nous en discutions avant le 31 décembre 2001.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Si nous avons la parole ! Si M. le Premier ministre avait daigné répondre à mes lettres !

M. Patrick Ollier. N'oubliez pas que c'est le Gouvernement qui fixe l'ordre du jour !

M. Jean-Louis Dumont. On ne change pas les règles du jeu en cours de match, voire quand il est terminé !

M. Patrick Ollier. C'est vous qui décidez de l'ordre du jour !

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Vous piétinez les commerçants !

M. Jean-Louis Dumont. Ce sont les groupes politiques qui choisissent les textes qui sont discutés dans le cadre leur niche parlementaire.

M. Patrick Ollier. L'ordre du jour prioritaire est décidé par le Gouvernement, monsieur Dumont ! Si vous aviez voulu ce texte, vous l'auriez inscrit !

M. Jean-Louis Dumont. Or, à ma connaissance, vous aviez la possibilité de proposer celui-ci dans d'autres niches.

Mme la présidente. Monsieur Dumont, vous avez déjà parlé dix minutes ! Je vous invite à conclure !

M. Jean-Louis Dumont. Je finirai sur un exemple, monsieur le secrétaire d'Etat. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mme la présidente. Vous avez déjà doublé votre temps de parole, alors que tout le monde l'a à peu près respecté ! Donc, veuillez conclure !

M. Jacques Godfrain. C'est un provocateur !

M. Patrick Ollier. Mais non, laissez-le faire ! C'est très intéressant ! Plus il parle, plus nous gagnons des voix !

M. Jean-Louis Dumont. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous devez mobiliser vos délégations régionales du commerce et de l'artisanat pour être à l'écoute des besoins de certains professionnels – je pense notamment aux pompistes...

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Justement ! Ils ont été mis en faillite par tout cela !

Mme Nicole Bricq. L'euro n'y est pour rien !

M. Jean-Louis Dumont. ... qui devront moderniser leurs installations. Une indemnisation de 915 euros – 6 000 francs – c'est insuffisant.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Voilà !

M. Jean-Louis Dumont. Il faut les accompagner soit par l'allocation de départ, soit par une aide à l'investissement.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. C'est vous qui avez autorisé la publicité pour la grande distribution sur les autoroutes !

M. Jean-Louis Dumont. En conclusion, le seul projet de loi que nous attendons, c'est celui en faveur des PME.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Il ne reste plus que quatre semaines de législation !

M. Jean-Louis Dumont. C'est cela qu'attendent les petites entreprises, monsieur le secrétaire d'Etat ! Et ce projet, lui, fera l'unanimité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Certes, l'euro est une réussite et nous nous en félicitons tous. Néanmoins, de nombreuses difficultés pratiques sont posées par les conditions d'introduction des pièces et billets en euros, difficultés imposées à des intermédiaires qui, malgré eux, se trouvent dans la situation d'exercer une fonction qui n'est pas la leur.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Tout à fait !

M. Patrick Ollier. A cette tribune, nos collègues l'ont largement reconnu ce matin. Je remercie à cet égard M. Ferry, M. Forissier, M. Charié, le brillant porte-parole de notre groupe, et même M. Lefort, qui aurait dû rester ! Monsieur le secrétaire d'Etat, il faut entendre ce qui a été dit par tous les groupes de l'opposition, et même de votre majorité ! Ces difficultés sont, certes, temporaires, mais elles méritent l'attention de tous dès lors qu'elles concernent la vie quotidienne de nos concitoyens, en particulier de ces nombreux commerçants et artisans de proximité. C'est pourquoi le groupe RPR, Bernard Accoyer, moi-même et nos collègues, soutenus par tous les groupes de l'opposition, ne pouvant rester insensibles aux difficultés de ces artisans et commerçants, a voulu reconnaître qu'il était nécessaire de leur apporter un juste dédommagement.

M. Patrice Martin-Lalande. Exactement !

M. Patrick Ollier. Ils sont en effet tenus, depuis le 1^{er} janvier dernier et jusqu'au 17 février 2002, de mettre en circulation les euros et d'assurer le retrait des francs. Ce rôle de retrait et de mise en circulation de la monnaie fiduciaire relève plus, monsieur le secrétaire d'Etat – convenez-en ! –, du métier de banquier ou d'agent de change que de celui de commerçant ou d'artisan !

Le Gouvernement a donc laissé cette substitution s'organiser sans prendre aucune mesure pour aider celles et ceux qui ont été dans l'obligation de l'assurer. Cette proposition de loi a été déposée il y a six mois, monsieur Dumont, suffisamment longtemps à l'avance pour que le Gouvernement puisse l'inscrire à l'ordre du jour prioritaire,...

M. Alain Ferry. Exact !

M. Patrick Ollier. ... ce qu'il n'a pas fait. Pourtant, il faut montrer aux artisans et aux commerçants de France que ce métier qu'on leur fait faire mérite juste indemnisation de la part des autorités de l'Etat.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Tout à fait !

M. Patrick Ollier. C'est vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qui ne l'avez pas voulu et c'est nous qui demandons réparation pour les artisans et commerçants de France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. François Loncle. La démagogie, ça fatigue !

Mme Nicole Bricq. C'est tous les Français qu'il faudrait indemniser alors ! Ils ont tous payé le passage à l'euro dans leur pouvoir d'achat !

M. Patrick Ollier. Madame Bricq, je vais vous répondre !

Le Gouvernement a choisi de s'appuyer sur le réseau des commerces de proximité pour permettre ce passage à la monnaie unique. Ceux-ci ont dû s'adapter, dépenser, pour devenir des « eurodistributeurs ». Pour autant,

aucune compensation financière n'a été prévue pour eux. Leur seule certitude réside dans l'assurance qu'ils devront se prêter à des contrôles administratifs de surveillance des prix !

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Tout à fait !

M. Patrick Ollier. Voilà comment on les récompense de faire un tel effort pour le passage à l'euro ! Le choix de cette méthode pose, nous le constatons sur le terrain, des problèmes concrets aux professionnels. Je vais rapidement les évoquer : gestion du double fonds de caisse et du rendu de monnaie qui a d'ores et déjà de graves conséquences, allongement de la durée des transactions en pleine période de fêtes et de soldes d'hiver avec le risque que cela comporte de perte de clientèle et de chiffre d'affaires...

M. François Loncle. Ah ! les malheureux ! Arrêtez la démagogie !

Mme Nicole Bricq. C'est faux ! Faites les soldes ! Ils n'ont jamais si bien marché !

M. Patrick Ollier. Madame Bricq, je vous ai écoutée avec attention ! Je vous demande de faire preuve de la même courtoisie !

Mme Nicole Bricq. Vous dites des choses fausses !

M. Patrick Ollier. ... perte de temps liée à l'information individualisée du consommateur sur la nouvelle unité de compte et sur les règles de conversion et d'arrondi, risques de difficultés sur le rendu de monnaie en euros en raison de la pénurie de monnaie,...

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Très bien !

M. Patrick Ollier. ... gestion de la multiplication des petits paiements par carte bancaire et par chèque,...

Mme Nicole Bricq. Il n'y en a pas plus qu'en 2001 !

M. Patrick Ollier. ... et surtout nécessité d'acquérir du matériel spécifique à l'euro...

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Hors de prix !

M. Patrick Ollier. ... pour se mettre en place et pour pouvoir faire face à la spécificité de l'euro – on l'a vu tout à l'heure, M. Accoyer l'a très bien démontré : jusqu'à 6 000 euros et plus par petit commerce. La seule nécessité d'engager des dépenses non prévues pour le compte d'autrui, en l'occurrence le Gouvernement, monsieur le secrétaire d'Etat, justifierait l'indemnité que nous demandons.

Malgré les tentatives de Mme Bricq et de M. Dumont qui, au nom du parti socialiste, ont essayé vainement de démontrer que notre proposition de loi n'était pas fondée, j'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous allons réussir à vous ouvrir les yeux. Je n'ai entendu tout à l'heure de ce côté-là que des positions que je qualifierai d'« idéologique » (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), traduisant une suspicion naturelle contre le petit commerçant et l'artisan,...

M. Jean-Louis Idiart. C'est sûr qu'au RPR il n'y a plus d'idéologie !

M. Patrick Ollier. ... une attitude qui consiste à les tenir à l'écart de tout ce que vous considérez comme étant la politique de solidarité, la politique sociale du Gouvernement, qui s'intéresse beaucoup plus à ceux qui ne font rien qu'à ceux qui travaillent et contribuent par leurs efforts au développement de notre monde rural et de notre pays ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. C'est indigne de vous !

M. Patrick Ollier. Je vous remercie, madame Bricq, monsieur Dumont, parce que les commerçants vont vous entendre. Moi, je ne voulais pas parler d'élections aujourd'hui ! (*« Bien sûr que non ! » sur les bancs du groupe socialiste. – Rires et exclamations sur les mêmes bancs.*) Je n'aurais jamais eu à l'esprit l'idée que l'on puisse lier les deux ! Mais quand je vous entends, je me dis que si d'aventure, par hasard, il y a des élections dans les mois qui viennent, les commerçants et les artisans se souviendront de la position du groupe socialiste aujourd'hui.

M. Jean-Louis Dumont. Ridicule !

M. Patrick Ollier. Et nous allons faire en sorte qu'ils s'en souviennent, parce que cela mérite d'être connu ! Vous pouvez compter sur nous, madame Bricq !

M. Augustin Bonrepaux. Ils se souviendront aussi de tout ce que vous avez fait !

M. Patrick Ollier. Le risque de pénurie de monnaie fiduciaire est d'ores et déjà confirmé. Les banques incitent leurs clients à faire les opérations d'échange auprès des commerçants plutôt qu'à leur guichet. M. Fabius en personne s'est vu contraint de rappeler à l'ordre les banques en leur demandant de « faire leur travail » ! En outre, les problèmes de sécurité sont évidents. Chargés de retirer progressivement les francs de la circulation, les commerçants et artisans se retrouvent avec des fonds de caisse importants en francs et en euros, avec des risques accrus d'agression.

Face à ces risques liés au changement de monnaie et à la mission de service public qui leur est confiée, les artisans et commerçants sont en droit, monsieur le secrétaire d'Etat, de demander une juste compensation au Gouvernement. Or, aucune des demandes légitimes de leurs organisations professionnelles n'a été entendue par celui-ci. Pourtant, je vous connais, monsieur le secrétaire d'Etat, et je pensais que vous auriez été sensible à ces arguments, vous qui êtes proche du monde rural. Il faut en effet compenser les charges supportées par les artisans et commerçants sous forme de crédit d'impôt exceptionnel, de déduction fiscale ou de subvention – peu importe la méthode ! –, d'autant qu'ils vont aussi devoir mettre en place les 35 heures.

Certes, vous avez fait quelques efforts, monsieur le secrétaire d'Etat, mais la demande de suspension, pendant la période de double circulation, de la commission perçue par les banques sur les paiements par carte bancaire inférieurs à 30 euros n'a été que très partiellement satisfaite par la loi de finances de 2002. Je n'entrerai pas dans le détail du dispositif adopté, qui est malheureusement largement insuffisant. Cette mesure, combinée à quelques aménagements fiscaux mineurs tels que l'amortissement accéléré du matériel lié au paiement, type caisse enregistreuse, prévu par le dernier projet de loi MURCEF, n'est pas de nature à satisfaire les petits commerçants et artisans, qui ne jouent pas à armes égales avec les enseignes de la grande distribution face aux établissements bancaires. Il est important de le souligner. C'est aussi ce que nous avons voulu démontrer avec cette proposition de loi et je remercie Bernard Accoyer d'avoir pris cette initiative à laquelle je me suis associé, avec les membres du groupe du RPR et, plus généralement, de l'opposition.

Enfin, la presse nationale – *Les Echos* des 23 et 24 novembre derniers pour être précis – nous a révélé que l'Etat allait bénéficier d'une nouvelle cagnotte de 0,91 milliard d'euros, soit 6 milliards de francs, du fait du changement de monnaie – non-retour à la Banque de France d'une fraction des pièces et billets en francs. Quelle bonne nouvelle !

Je demande au Gouvernement de reconnaître les difficultés de ces commerçants et artisans, d'admettre que leur imposition des dépenses et des fonctions supplémentaires justifie dédommagement, comme cela a été fait en Belgique et en Hollande. Je demande au Gouvernement, au nom du groupe RPR, de mettre à profit cette nouvelle cagnotte pour indemniser les commerçants et artisans de proximité du rôle essentiel qu'ils jouent pour réussir le passage à l'euro. Enfin, je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de laisser la procédure parlementaire aller jusqu'à son terme, comme l'ont demandé tout à l'heure M. Lefort et le groupe communiste.

M. Nicolas Forissier. Très bien !

M. Patrick Ollier. Acceptez l'examen de cette proposition de loi, dans l'intérêt des emplois qui sont menacés chez ces commerçants, pour que le Sénat puisse donner son avis et que nous votions tous ensemble de manière unanime cette réparation due aux artisans et commerçants de France pour l'effort immense qu'ils font dans le passage à l'euro. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Augustin Bonrepaux. C'est nul !

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur.

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Tout me donne à penser qu'une nouvelle fois le Gouvernement va se dérober au débat démocratique...

M. Patrice Martin-Lalande. Cela devient une habitude !

M. Bernard Accoyer, rapporteur. ... et que, dans quelques instants, cédant une nouvelle fois à la majorité ici présente, il va se soustraire à l'examen démocratique d'une proposition issue des représentants de la nation.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Cela permettra de l'approfondir !

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Je voudrais dénoncer cette nouvelle manœuvre, d'autant qu'il est prouvé que le passage à l'euro va dégager une nouvelle cagnotte pour le Gouvernement, après celles qui ont été si longtemps cachées aux Français.

M. Patrice Martin-Lalande. Et si rapidement dilapidées !

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est mensonger !

M. Bernard Accoyer, rapporteur. C'est ainsi près de 1 milliard d'euros qui va être soustrait aux Français par des manœuvres comptables que nous dénonçons. Il s'agit d'un véritable déni de vérité. Tous les intervenants l'ont dit clairement, on a fait peser une surcharge de travail sur une catégorie de Français, les commerçants et les artisans, étant entendu que les pouvoirs publics font preuve de favoritisme à l'égard de la grande distribution. On a pu le constater encore récemment pour ce qui concerne la distribution de carburant sur les autoroutes. La nouvelle étape à laquelle nous venons d'assister a marqué la mise à mort de certaines stations d'essence, malgré les mesures insuffisantes qui ont été prises.

Ce travail qui a été demandé aux commerçants mérite salaire, d'autant plus que l'opération d'introduction de l'euro est une réussite. Pourquoi ces gens, qui travaillent généralement deux fois 35 heures par semaine parce qu'il n'est pas possible de vivre sans travailler, qui ne peuvent faire grève parce qu'ils en mourraient, devraient-ils être les seuls à être mis à contribution ? C'est inadmissible ! Je ne veux pas croire, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous vous apprêtiez à invoquer l'article 40 de la Constitution

pour nous empêcher de débattre. Je ne veux pas croire non plus que vous fermiez la porte à la juste rétribution que méritent les commerçants et artisans...

M. Patrick Ollier. Personne ne peut le croire !

M. Bernard Accoyer, rapporteur. ... pour avoir accompli la mission de service publique permettant l'introduction de l'euro fiduciaire que vous leur avez confiée. Je vous demande donc solennellement, monsieur le secrétaire d'Etat, de ne pas invoquer l'article 40, et de noter que l'un de nos amendements rend parfaitement recevable le mécanisme d'indemnisation proposé. Comme vous l'avez demandé une partie des membres de votre majorité et la plupart des députés qui se sont exprimés, laissez se dérouler ici le débat démocratique...

M. Patrick Ollier. Bravo !

M. Bernard Accoyer, rapporteur. ... pour que l'équité soit assurée ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Patrick Ollier. Nous, nous sommes contre la démagogie !

Mme la présidente. La discussion générale est close.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.

M. François Patriat, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Madame la présidente, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les députés, il est vrai que ce débat enflammé est l'occasion de beaucoup d'arguments, d'artifices, de démagogie, de simplification.

M. Didier Migaud, rapporteur général. De caricatures !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Il reste que la dernière intervention de M. le rapporteur m'a surpris.

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'était le bouquet final !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Selon vous, monsieur Accoyer, ce gouvernement refuserait le débat démocratique et fuirait ses responsabilités.

M. Patrice Martin-Lalande. La plupart du temps, pour les niches parlementaires, c'est ce qu'il fait !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Mais permettez-moi de faire une comparaison avec le gouvernement précédent.

M. Patrick Ollier. Nous sommes en 2002 !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Combien de fois ce gouvernement a-t-il fait appel à l'article 49-3 de la Constitution ? Combien de fois a-t-il eu recours au vote bloqué ? Jamais ! Jamais ce gouvernement n'a utilisé de tels procédés, alors que ceux que vous avez soutenus, et qui disposaient d'une majorité bien supérieure, l'ont fait régulièrement.

M. Charles Cova. C'est faux !

M. Jean-Louis Idiart. Ils avaient peur d'eux-mêmes, et ils avaient raison !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Alors, de grâce, monsieur le député ! Vous n'avez pas de leçon à nous donner sur le débat démocratique et surtout cessez de nous faire des procès d'intention !

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Répondez seulement aux attentes des commerçants, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. J'ai le sentiment de voir, une fois de plus, les ouvriers de la dernière heure venir donner des leçons à tous ceux qui ont préparé le passage à l'euro pendant des semaines, des mois, des années.

M. Charles Cova. Des dizaines d'années !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Il s'agit de saluer les pères fondateurs de l'Europe !

M. Patrick Ollier. Merci au général de Gaulle !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. N'oubliez pas, monsieur le député, que c'est ce gouvernement qui a qualifié la France pour l'euro,...

M. Charles Cova et M. Patrick Ollier. C'est Alain Juppé qui l'a préparée, ce n'est pas vous !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... alors que le gouvernement que vous souteniez s'était défilé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est ce gouvernement qui a préparé le passage technique à l'euro, le passage sécuritaire, le passage logistique, le passage fluidifié. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Charles Cova. Vous avez recueilli les fruits du travail des autres !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur Ollier, mesdames, messieurs les députés, je n'ai pas dit un mot pendant que vous parliez, laissez-moi répondre calmement à vos arguments !

Mme la présidente. Seul M. le secrétaire d'Etat a la parole ! Laissez-le parler !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Je suis en fonction depuis quinze mois. J'ai parcouru quarante-sept départements et fait deux fois le tour de France de l'euro, avec Laurent Fabius notamment.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. J'ai rencontré l'ensemble des responsables du commerce, de l'artisanat, des chambres de commerce, des chambres de métiers, des consommateurs.

M. Nicolas Forissier. C'est bien !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Et je puis vous assurer que, dans ces tours de France, j'ai rencontré bien peu de parlementaires de l'opposition pour parler d'« euro-enthousiasme » comme je l'ai fait !

M. Patrick Ollier. Vous ne les invitez pas !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Vous étiez invités à chaque fois par les chambres de commerce.

M. Jean-Paul Charié. C'est faux !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. La puissance invitante, ce n'est pas le secrétaire d'Etat,

monsieur Ollier ! J'ai assisté à des réunions organisées par les acteurs économiques locaux qui, bien entendu, invitaient tous les parlementaires à chaque fois.

M. Nicolas Forissier. Ce n'est pas vrai !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Mais vous êtes restés bien tapis dans l'ombre pendant ces mois, parce que vous redoutiez que ce passage ne soit chaotique et qu'il n'entraîne des difficultés.

M. Jean-Paul Charié. Vous ne pouvez dire cela.

Mme Nicole Catala. Venez-en au fond !

M. Jean-Marc Nudent. C'est faux, je suis venu !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Je me rappelle avoir parlé à l'un d'entre vous, au mois de juin, d'euroconfiance, d'eurovigilance. Je ne m'adresse pas à vous en particulier, monsieur Nudent, car vous êtes venu à chaque fois, et je tiens à saluer ici M. Forissier qui lui aussi est venu. Mais, globalement, vous étiez plus prompts à souligner l'inquiétude des Français que leur engagement...

M. Jean-Paul Charié. C'est faux !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... qui s'est pourtant traduit dans les faits.

M. Jean-Louis Idiart. Exactement ! Ils espéraient que cela capoterait, voilà la vérité ! Ils ont perdu !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Aujourd'hui, s'agissant de ce texte, vous parlez d'opportunité. Qu'il me soit permis de parler plutôt d'opportunisme et de récupération !

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Les commerçants apprécieront !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Voulez-vous aujourd'hui, en stigmatisant une catégorie qui a très bien fait son travail,...

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Et que vous allez donc rétribuer !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... et que je salue, oublier que le seul et unique interlocuteur auquel nous nous adressons au bout de la chaîne, c'est le consommateur, c'est-à-dire les 65 millions de Français qui participent, avec d'autres, au passage à l'euro et contribuent ainsi au développement de l'ensemble du commerce, au soutien de la consommation et à la réussite des soldes ?

Puis-je vous donner le chiffre des soldes, monsieur Ollier ? Par rapport à l'année dernière, + 16 % de chiffre d'affaires, et donc de marge, la première semaine.

M. Jean-Louis Dumont. Excellents soldes ! Voilà une juste rémunération ! C'est la meilleure des indemnités !

M. Jean-Paul Charié. Non ! Cela prouve que ce ne sont pas de vrais soldes !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Si ! Les services ont surveillé les soldes de près depuis les mois de décembre, ils ont relevé l'ensemble des prix et les infractions ont été sanctionnées : il y a même un commerçant qui a été condamné lourdement. Les soldes ont été un succès des Français pour le passage à l'euro, un succès des commerçants, qui voient aujourd'hui dans

l'euro un moyen de relancer le commerce et constatent qu'il est fiable, un succès pour tous, car tout le monde y trouve son compte.

Les commerçants, c'est vrai, ont fait un effort de préparation, un effort d'investissement personnel et matériel qui n'est pas négligeable, mais qui équivaut à celui déjà réalisé auparavant par beaucoup d'autres catégories socio-professionnelles.

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Non ! Tout travail supplémentaire mérite salaire !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Si nous avons fortement recommandé le rendu de monnaie en euros, n'oubliez pas qu'il a été lui-même fluidifié par une remarquable préparation sécuritaire, par la pré-alimentation des consommateurs en sachets d'euros, par l'extraordinaire bascule des distributeurs automatiques, que les banques ont réussie à 95 % dans les deux premiers jours. Ainsi, beaucoup de Français ont pu payer tout de suite leurs achats en euros. Ainsi, on a évité les files d'attente et le mécontentement que certains d'entre vous prédisaient et peut-être même souhaitaient. Tout s'est déroulé dans la bonne humeur et sans états d'âme. Les Français n'y ont pas vu un pensum, bien au contraire. Quand je les interrogeais dans les banques, les bureaux de poste, à la trésorerie générale ou sur les marchés, ils me disaient à 80 % qu'ils avaient le sentiment d'assister à un événement historique et qu'ils voulaient y participer. Même sentiment chez les commerçants que j'ai rencontrés à plusieurs reprises : « Ne vous inquiétez pas, m'ont-ils dit, nous sommes prêts, nous avons dû faire l'investissement, mais nous pensons que tout cela va être profitable au commerce. »

Il faut donc saluer les commerçants, comme le font les Français, qui les plébiscitent. Mais il ne faut surtout pas faire des banques des boucs émissaires. Depuis trois ans, elles ont réalisé un travail extraordinaire...

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... qui leur a coûté près de 5 milliards d'euros, 4,7 exactement. Puis-je vous rappeler que, pour les banques, la difficulté n'a pas été le passage à l'euro cette année, mais la transition à l'euro fiduciaire il y a deux ou trois ans quand il a fallu basculer les comptabilités, effort qui n'avait pas été salué à l'époque ?

Il reste, c'est vrai, que les commerçants sont les intermédiaires qui ont créé le lien social pour le passage à l'euro, cette dimension sociale supplémentaire au moment de la bascule, en assurant un vrai contact avec les consommateurs. Et surtout ne les stigmatisons pas. Mme Bricq a eu raison de souligner qu'il y avait des publics fragiles, pas toujours identifiés, qu'ils ont su aider. Quant aux personnes âgées, on me le disait encore hier soir dans mon ministère, elles s'étaient très bien préparées.

Votre texte, mesdames et messieurs les parlementaires, est inopportun. Il est même dépassé, voire inégalitaire. Mais je suis sûr que vous allez persévérer dans votre volonté un peu démagogique et malgré tout électoraliste, monsieur Ollier,...

M. Patrice Martin-Lalande. Allégation scandaleuse !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... et j'attends la semaine prochaine une proposition de loi pour mieux indemniser les employés des banques. J'at-

tends dans quinze jours une proposition de loi pour mieux indemniser les réseaux de bénévoles qui se sont mobilisés.

M. Jean-Paul Charié. Et votre projet sur l'artisanat, on l'attend toujours !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. La même chose pour bientôt en faveur des experts-comptables et, juste après, pour les personnels des chambres de commerce.

Vous allez continuer à flatter toutes les catégories sociales les unes après les autres...

M. Patrice Martin-Lalande. Vous pouvez parler !

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Expert !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... alors qu'elles savent pertinemment qu'une fois au pouvoir vous les accablez de charges. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrice Martin-Lalande. Et ils applaudissent en plus ! C'est l'hôpital qui se fout de la charité !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Vos arguments ne tiennent pas, car beaucoup a été fait pour le monde du commerce et de l'artisanat. D'ailleurs, le commerce n'a pas été le seul lieu d'approvisionnement des particuliers en euros. Les consommateurs et les banques ont participé eux aussi à la remontée du franc. Cinquante millions de sachets « premiers euros » ont été mis en échange le 14 décembre 2001, cette quantité étant, par rapport à la population, la plus forte de la zone euro.

Vous nous avez comparés avec d'autres pays, mais même l'Allemagne, qui dit avoir basculé en un jour, accepte le mark jusqu'au 28 février. La France est le pays qui a le plus raccourci sa période de double circulation. Le 11 janvier, 90 % des paiements se faisaient en euros...

Mme Nicole Bricq. Eh oui !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... avec, contrairement à ce que j'ai entendu, une baisse des paiements par chèque – qui ne justifie donc pas votre amendement – et une hausse des paiements par carte, qui ne peut que fluidifier le transfert et, de surcroît, sécuriser les commerçants.

M. Bernard Accoyer, rapporteur. Notre amendement est parfaitement justifié ! Cela n'a rien à voir !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Les commerçants, dans le paiement par carte, ne doivent pas voir seulement la commission demandée, mais aussi la sécurité physique et monétaire du paiement, qui en fait un réel atout.

On constate aussi une montée des paiements en liquide, parce que les consommateurs comme les commerçants souhaitent s'habituer à la nouvelle monnaie, se familiariser avec son maniement. Tout cela est bon, j'en suis convaincu, pour la croissance.

L'ensemble des distributeurs automatiques de billets est alimenté en euros et, d'ores et déjà, 32 millions de retraits été effectués dans les 36 500 DAB, pour un montant de plus de 2 milliards d'euros. La situation ne justifie donc en rien le reproche masqué que recèle cette proposition.

C'est dans les banques que les Français échangent les petites coupures, ce qui entraîne un surcroît de travail pour les guichetiers. J'ai rencontré des employés de

banque qui m'ont dit avoir travaillé 65 heures, d'autres qui m'ont dit avoir repoussé leurs congés d'hiver parce qu'ils voulaient, eux aussi, participer à l'euro.

M. Patrice Martin-Lalande. C'est vrai !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Donc, les commerçants doivent effectivement être salués comme des acteurs essentiels...

M. Jean-Paul Charié. Alors il faut voter le texte !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... mais d'autres acteurs méritent tout autant votre considération, au-delà de ce petit cadeau électoral en déductions d'impôts que les commerçants n'ont même pas demandé !

Mme Nicole Bricq. Jamais !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Le Gouvernement n'a pas attendu cette proposition de loi pour reconnaître le rôle essentiel des commerçants pendant le passage à l'euro. C'est la raison pour laquelle, Nicole Bricq l'a rappelé, il a accompagné la transition en améliorant leur environnement économique. En raison de la découverte de la nouvelle monnaie, il était inévitable que la période de double circulation ralentisse un peu les transactions. Nous le savions et nous l'avions prévu, mais force est de constater – pour vous aussi – que ce phénomène a été réduit dans le temps et dans son intensité, et accepté par tous avec bonne humeur. C'est sans nul doute grâce à l'ensemble des mesures prises par le Gouvernement pour favoriser un basculement anticipé à l'euro scriptural, permettant d'étaler l'apprentissage de la nouvelle monnaie par les consommateurs.

Un seul chiffre suffit à montrer que la disposition d'écrêtement des cartes bancaires votée dans la loi de finances exerce son plein effet pour les commerçants : ceux-ci ont vu l'utilisation de la carte bancaire exploser puisqu'elle est passée de 20 à 44 % des paiements. Ce dispositif bénéficie pleinement aux commerçants dès le premier euro et non pas pour les seules transactions inférieures à 30 euros.

En outre, conformément aux recommandations de la Communauté européenne, la pré-alimentation des commerçants donnera lieu à un débit différé de la part des banques. Ils ne seront pas débités avant le 1^{er} janvier 2002, ce qui représente pour eux un gros avantage de trésorerie, certes naturel, mais qui a été apprécié par ceux que j'ai rencontrés. Le fait que la pré-alimentation n'ait pas de coût pour eux est une aide indirecte que vous ne pouvez nier.

Par ailleurs, les banques ont décidé de distribuer gratuitement aux commerçants les conditionnements de remontée des pièces en francs – ces fameux *blisters* – qu'ils sont libres d'utiliser.

Les assureurs, quant à eux, se sont engagés à assurer des fonds de caisse multipliés par trois, dans la limite de 3 500 euros, automatiquement et sans augmentation des cotisations.

La formation est également un enjeu important. Nous avons incité les chambres de commerce, les chambres de métiers et les fédérations professionnelles à former leur personnel. Le Gouvernement a accompagné les opérations *Dix mille commerçants pilotes* et *Le train de l'euro*. Tout cela a entraîné la montée en puissance de la nouvelle monnaie.

Enfin, face aux craintes fréquemment exprimées par les commerçants, le Gouvernement a élaboré un plan de sécurité dans le cadre duquel la gendarmerie et la police ont assuré discrètement, mais avec une très grande efficacité, une protection renforcée des commerçants et des personnes les plus sensibles.

M. Patrice Martin-Lalande. C'est exact !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Conscients des coûts réels que le commerce a supportés, nous avons tenu, en outre, à prendre des mesures financières ou fiscales pour l'aider à passer à l'euro. Il est injuste de dire que rien n'a été fait pour les commerçants. Nous n'avons pas été sourds à leurs demandes. Persuadé de leur rôle éminent, je me suis personnellement mobilisé pour leur faciliter le plus possible la transition. Merci, monsieur Forissier, de l'avoir souligné. Nous avons maintenu les prêts bonifiés. Nous avons autorisé l'amortissement exceptionnel sur douze mois pour l'acquisition des matériels. Les entreprises pourront, en outre, passer directement en charges déductibles du bénéfice les prix d'acquisition du matériel et des logiciels, lorsque leur valeur unitaire est inférieure à 2 500 francs, mesure à laquelle il convient d'ajouter les dispositions de la loi MURCEF.

Je voudrais maintenant répondre, en quelques mots, aux arguments avancés en faveur de cette proposition de loi.

Vous m'avez dit, monsieur Charié : « Montrez aux commerçants que vous les aimez ! » Moi, je me rappelle ce que m'enseignait mon aïeul : « L'amour, c'est bien ; les preuves d'amour, c'est encore mieux ! » (*Sourires*.)

Eh bien, ce gouvernement a déjà montré en matière fiscale,...

M. Patrick Ollier. Non !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... en matière sociale, en matière de simplification administrative,...

M. Nicolas Forissier. Non !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... et il montrera demain au moyen de la loi pour les petites entreprises qu'il sait multiplier les preuves d'amour...

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Impossible ! C'est une erreur de calcul !

M. Patrice Martin-Lalande. C'est l'amour vache !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... pour un secteur qu'il considère comme essentiel en termes d'économie mais aussi d'aménagement du territoire.

M. Patrick Ollier. Là, encore moins !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Nierez-vous, monsieur Ollier, que les commerçants ont bénéficié d'exonérations de la taxe professionnelle, de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt personnel, du droit de bail, de la vignette automobile ? Soutiendrez-vous, messieurs les parlementaires, que le Gouvernement n'a pas déjà, à l'égard de ces catégories, multiplié les preuves d'affection...

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Et les déclarations d'amour !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... en reprenant toutes ces charges à son compte ? Vous demandez aujourd'hui qu'on y ajoute encore 1,5 milliard d'euros d'allègements. Comment pouvez-vous, messieurs les libéraux,...

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Vous, c'est « messieurs les collectivistes » !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... réclamer une fois de plus moins d'impôts et plus de dépenses ?

Mme Nicole Bricq. Ce sont des démagos !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Car vous proposez aujourd'hui, monsieur Accoyer, d'augmenter les charges de l'Etat sans en assurer le financement.

M. Nicolas Forissier. Et les 45 milliards que vous avez distribués ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Qui paiera au bout ? Les consommateurs et les contribuables. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mme la présidente. Je vous demande un peu de calme.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Quant à l'argument de la cagnotte, laissez-moi vous dire, monsieur Godfrain, que le comique de répétition a ses limites. Faire croire qu'il y aurait aujourd'hui une cagnotte avec le passage à l'euro est un mensonge, une contrevérité.

On a estimé à 5 milliards de francs, dans le budget, ce que l'Etat allait gagner cette année. D'abord, s'agissant des pièces, le coût de la production des matériaux, du transport et de la sécurité...

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Rien à voir ! Ce sont d'autres charges.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Pas du tout !

... atteint 3 milliards, supportés par l'Etat.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. C'est normal !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Donc, il n'y a pas de cagnotte puisqu'en face de la recette il y a une dépense.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Si vous affectez la cagnotte à cette charge !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Ou bien vous êtes à la commission des finances pour vos qualités de gestionnaire, ce que je crois, et quand je vous dis qu'en face d'une recette il y a une dépense, vous en déduisez qu'il n'y a pas de cagnotte, ou bien vous êtes inapte à comprendre. Mais comme je ne le pense pas, je crois plutôt que vous faites preuve d'une mauvaise foi manifeste.

A ces 3 milliards pour les pièces s'ajoute 1,7 milliard pour les billets en euros. Il a fallu payer la Banque de France et vous savez très bien que, contrairement à ce qui

avait été annoncé, beaucoup plus de billets en francs théaurisés rentrent aujourd'hui, ce qui veut dire qu'il y aura moins de recettes, j'allais dire virtuelles, dans la caisse.

Par conséquent, le passage à l'euro n'est en aucun cas une recette pour le budget de l'Etat. Il est équilibré par des dépenses qui n'ont même pas toutes été chiffrées : je pense aux budgets de communication, qui ont été ajoutés.

M. Nicolas Forissier. Il faudra vérifier.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Par ailleurs, vous avez prétendu, monsieur le rapporteur, que le Gouvernement utilisait les dérapages de prix pour montrer du doigt une corporation.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. C'est vrai !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Si vous vous reportez à l'ensemble de mes déclarations...

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Je ne suis pas pendu à vos lèvres, je ne fais que lire la presse !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... et à ce qu'ont dit Laurent Fabius et le Premier ministre, vous pourrez vérifier que ce n'est ni vous ni moi qui allons dire s'il y a eu des dérapages de prix, mais l'enquête des services de la répression des fraudes, qui sera connue lundi. J'ignore les chiffres. Mais j'imagine qu'elle extrapolera les tendances déjà constatées. Globalement, le passage à l'euro s'est accompagné d'une maîtrise de l'inflation remarquable. Vous comparez la France avec d'autres pays du monde pour les charges sociales, comparez-la aussi pour le taux d'inflation : nous sommes aujourd'hui le champion d'Europe en la matière.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Pouvez-vous garantir qu'il n'y aura pas de poursuites à l'égard des commerçants ?

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. La stabilité des prix, monsieur Accoyer, c'est tout bénéfique pour les consommateurs et c'est un mérite que les Français sauront nous reconnaître, car le dérapage des prix était l'une de leurs deux craintes, l'autre étant de se voir trompés ou volés sur le rendu de monnaie. Eh bien, ils savent aujourd'hui qu'il n'y a pas de dérapage des prix.

M. Jean-Paul Charié. Grâce aux commerçants, en effet.

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Grâce aux commerçants, en effet.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Il faut donc renoncer à toute poursuite !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Attendez !

Le Gouvernement n'est pas autiste, monsieur Charié ! Il prend note des bons indices, il les souligne et il les accompagne. Mais comment nier, monsieur Accoyer, que certains, dans certains secteurs, ont été tentés de profiter du passage à l'euro pour s'autoriser des arrondis supérieurs ou pratiquer vraiment des hausses de prix injustifiées ?

Mme Nicole Bricq. Eh oui ! Il y en a eu !

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. C'est la grande distribution !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Non ! La grande distribution ne s'est pas livrée à des hausses de prix.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Elle l'avait fait avant !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Ni le petit commerce, d'ailleurs. Combien de petits commerçants m'ont écrit au contraire qu'ils n'avaient pas augmenté leurs prix et qu'ils avaient même réhabilité le centime pour pouvoir arrondir avec plus de précision !

Mais quand certains cafés, certains restaurants, certains pressings, certains secteurs des services montent allégrement leurs prix, ce qui doit être assez rare puisque les observateurs de l'euro n'ont reçu guère plus de 500 signalements, nous devons en informer les Français qui ne comprendraient pas qu'on le leur cache.

Mme Nicole Bricq. C'est normal !

M. Yves Fromion. Vous jouez la montre, monsieur Patriat !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Monsieur le député, si vous souhaitez que le Gouvernement vous réponde, ne l'en empêchez pas ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

D'ailleurs, je vais immédiatement conclure. Cette proposition de loi qui n'est qu'un constat d'échec compte tenu de la réussite du passage à l'euro, cette proposition de loi qui n'est qu'une manifestation de démagogie et d'opportunisme vis-à-vis d'une catégorie sociale consciente de ce que le Gouvernement a fait pour elle. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. D'habitude, vous avez des arguments plus forts ! D'habitude, vous êtes plus convaincant !

M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. ... cette proposition de loi est de plus irrecevable. Au titre de l'article 40 et en application de l'article 92 du règlement de l'Assemblée nationale, je demande que la discussion en soit maintenant interrompue.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Courage, fuyons !

APPLICATION DE L'ARTICLE 40 DE LA CONSTITUTION

Mme la présidente. Je constate que le Gouvernement oppose l'article 40 de la Constitution à la proposition de loi.

En application de l'article 92, alinéa 3, du règlement, la procédure législative est suspendue en l'état jusqu'à la décision du bureau de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Il appartiendra au président de la commission de le convoquer.

La parole est à M. le président de la commission.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Je m'exécute immédiatement, madame la présidente. Je vais convoquer le bureau de la commission des finances pour vérifier si l'article 40 s'applique et je reviendrai rendre compte à l'Assemblée dans quelques minutes. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Jean-Paul Charié. Après toutes les leçons que vous venez de nous donner, bravo !

Mme la présidente. Je vais donc suspendre la séance. (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Patrick Ollier. Rappel au règlement !

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à onze heures, est reprise à onze heures quinze.*)

Mme la présidente. La séance est reprise.

La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je vais donc vous communiquer la décision du bureau.

Le bureau de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, saisi, en application de l'article 92, alinéa 2, du règlement de l'Assemblée nationale, de la recevabilité de la proposition de loi visant à dédommager les commerçants de proximité et artisans pour la mission qui leur a été confiée d'introduction et de diffusion auprès du public des pièces et billets en euro, qui portait le numéro 3244 rectifié...

M. Jean-Paul Charié. Pourquoi ne vous êtes-vous pas aperçu de ce problème de recevabilité avant ?

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Ce genre d'interruption ne me paraît pas très utile ! J'ai l'habitude, quant à moi, de laisser se dérouler le débat parlementaire.

M. Jean-Paul Charié. Alors laissez-le aller jusqu'à son terme !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Mais si vous préférez que je m'oppose à ce que le débat ait lieu et à ce que vous puissiez vous exprimer, c'est effectivement faisable !

Par ailleurs, puisque vous jugez bon de faire des remarques, je vous ferai observer que, si vous aviez accepté de voter la réforme de l'article 40 en 1995, je n'aurais pas à faire ce travail aujourd'hui.

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Très bien !

M. Jean-Paul Charié. Soyez cohérent avec vous-même et ne faites pas ce travail !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Vous étiez alors majoritaires. Aujourd'hui, vous venez vous plaindre de vos propres inepties.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Aujourd'hui, c'est vous qui êtes majoritaires dans l'hémicycle.

M. Yves Fromion. Vous auriez pu reprendre l'initiative !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Nous, nous avons fait voter la réforme de l'ordonnance de 1959, avec d'ailleurs le concours de quelques membres de votre groupe ainsi que de ceux de l'UDF et nous nous en félicitons.

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. L'article 40, c'est Debré !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Je vous ferai observer en outre que c'est Michel Debré le père de cet article,...

M. Yves Fromion. Nous ne contestons pas la Constitution !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. ... dont vous conviendrez que je l'applique plutôt avec souplesse.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Il y aurait beaucoup à dire !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Si, je vous assure. Vous m'avez adressé un courrier auquel j'ai répondu, monsieur le rapporteur.

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. Je n'en suis pas satisfait !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Voyez-vous, monsieur Accoyer, il m'eût étonné que vous fussiez satisfait de mes réponses. Mais je ne vous en conserve pas moins toute mon estime. (*Sourires.*)

Mais revenons-en à la proposition de loi n° 3244 rectifié. Le bureau de la commission des finances, donc, constatant que l'article 1^{er} prévoit une indemnisation des charges liées à l'introduction, à la diffusion des pièces et billets en euros au profit des entreprises de moins de vingt salariés inscrites au registre du commerce et au registre des métiers ; constatant qu'il est prévu à l'article 2 que le montant de l'indemnité ne peut être inférieur à 6 000 francs, soit 914,69 euros ; constatant que l'article 3 prévoit une compensation des charges résultant des articles précédents ; rappelant que, comme l'ont voulu les pères de la Constitution de 1958 – ce n'est pas dans le texte, je l'ajoute – que la création d'une charge publique entraîne l'irrecevabilité de l'initiative parlementaire qui la propose, nonobstant les ressources de compensation qu'apporte par ailleurs cette initiative ;...

M. Jean-Paul Charié. Pourquoi ne vous en êtes-vous pas aperçu avant ?

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. ... décide d'opposer l'article 40 de la Constitution à la proposition de loi visant à dédommager les commerçants de proximité et les artisans pour la mission qui leur a été confiée d'introduction et de diffusion auprès du public des pièces et billets en euro, qui portait le n° 3244 rectifié.

M. Charles Cova. Quel morceau de bravoure !

Mme la présidente. Les dispositions de l'article 40 de la Constitution ayant été déclarées applicables à la proposition de loi, celle-ci n'a plus d'existence. Sa discussion est close.

Rappel au règlement

M. Patrick Ollier. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Ollier, pour un rappel au règlement, et non pour une intervention sur le fond.

M. Patrick Ollier. Jamais, madame la présidente, rappel au règlement n'a été aussi justifié !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Je vais être obligé de répondre, madame la présidente !

M. Patrick Ollier. Mais bien sûr, et avec plaisir ! Je suis consterné par la façon dont le Gouvernement traite l'opposition dans cette assemblée et, d'une manière générale, les commerçants dans ce pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

S'agissant de la procédure, monsieur le président de la commission, si cette proposition de loi est irrecevable, pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas tout à l'heure lui-même invoqué l'article 40, comme la Constitution lui en donne le droit ?

M. Jean-Marie Le Guen. Le secrétaire d'Etat a répondu au fond !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Je l'ai expliqué !

M. Patrick Ollier. L'explication ne me satisfait pas, monsieur le président de la commission !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Théâtre !

M. Patrick Ollier. Pourquoi vous-même avez-vous parlé d'ineptie à propos de l'attitude de l'opposition ?

M. Jean-Marie Le Guen. C'est un truisme !

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Ce n'est pas un rappel au règlement, madame la présidente !

M. Patrick Ollier. Vous avez ainsi laissé penser que notre proposition était une ineptie. Expliquez-moi donc pourquoi le dispositif proposé par M. Carrez et par M. Accoyer dans un amendement à la loi de finances...

Mme Nicole Bricq. Non !

M. Patrick Ollier. ... qui prévoyait exactement le même gage, n'avait pas été considéré comme irrecevable ? (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Pourquoi ce dispositif, qui était recevable hier, est-il devenu une ineptie aujourd'hui ?

M. Augustin Bonrepaux. C'est vous qui êtes irrecevable !

M. Patrick Ollier. Je vois dans ce changement d'attitude une manœuvre purement politicienne.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Bien sûr !

M. Patrick Ollier. Il est vrai que ce matin les parlementaires de l'opposition étaient plus nombreux que ceux de la majorité dans cet hémicycle. Et si un vote sur le passage à la discussion des articles était intervenu, vous auriez été battus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Jean-Marie Le Guen. Depuis 1997, les battus c'est vous ! Et cela risque de continuer !

M. Patrick Ollier. C'est sans doute cela qui vous a conduits à utiliser cet artifice de procédure, qui vous permet aujourd'hui de juger irrecevable ce qu'hier vous avez vous-même, monsieur Emmanuelli, considéré comme recevable. Il s'agit là d'un déni de procédure, et je souhaite que le bureau de l'Assemblée soit saisi de cet incident. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Monsieur Ollier, je ne suis pas persuadé que les pièces de théâtre...

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. En l'occurrence du mauvais théâtre !

M. Patrick Ollier. Vous y tenez un mauvais rôle, monsieur Emmanuelli !

M. Henri Emmanuelli. ... même improvisées, aient leur place dans cette enceinte. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme la présidente. S'il vous plaît !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Je vous ai déjà répondu sur le fond.

D'abord, l'amendement que vous avez cité ne proposait pas du tout le même dispositif que le présent texte.

Mme Nicole Bricq. Bien sûr !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Deuxièmement, il est vrai que je fais preuve de beaucoup de souplesse dans l'application de l'article 40...

M. Jean-Marie Le Guen. De beaucoup trop de souplesse, même ! (*Sourires*.)

M. Yves Fromion. Souplesse d'échine !

M. Bernard Accoyer, *rapporteur*. En effet, votre jugement est élastique !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. ..., ce qui permet aux parlementaires, y compris de l'opposition, de s'exprimer sur un certain nombre de sujets alors qu'il serait facile, en effet, d'appliquer bêtement et sèchement l'article 40.

M. Yves Fromion. Là, on peut même parler de contorsions !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Aujourd'hui, on demande au bureau de la commission des finances de vérifier si l'opposition de l'article 40, invoquée par le Gouvernement à ce texte, est justifiée. Elle l'est à l'évidence. Je ne vais pas tordre le droit constitutionnel pour faire plaisir à M. Patrick Ollier et à ses collègues, n'est-ce pas ?

Mme Nicole Bricq. Naturellement !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Et M. Pons qui est respectueux de la Constitution dont il fut pour ainsi dire un compagnon de jeunesse, et qui a conservé toute sa fraîcheur d'esprit, m'approuve. (*Sourires sur de nombreux bancs*.)

M. Yves Fromion. Alors là, mes chers collègues, nous sommes en plein théâtre !

M. Nicolas Forissier. C'est de l'opérette ! (*Sourires*.)

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Sur le plan juridique, monsieur Ollier, l'application de l'article 40 ne fait pas de doute.

Quant au fond, M. le secrétaire d'Etat l'a dit longuement tout à l'heure, les Français sont tout à fait conscients que le passage à l'euro s'est déroulé dans de bonnes conditions...

M. Yves Fromion. On ne dit pas le contraire !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. ... contrairement à ce que nous craignons, les uns et les autres d'ailleurs,...

M. Yves Fromion. Grâce aux artisans et commerçants !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. ... même si certains étaient de bonne foi et d'autre moins. D'aucuns ont même spéculé sur l'échec de l'opération.

M. Jean-Louis Dumont. Tout à fait !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Les commerçants ont contribué à ce succès, c'est incontestable, tout comme les milliers de salariés qui travaillent dans la grande distribution, les postiers, les guichetiers des banques, etc. qui ont vu s'accumuler des files d'attente.

Il y a eu un effort national que nous saluons, mais il faut comprendre qu'on ne peut pas indemniser telle ou telle catégorie socioprofessionnelle. La véritable indemnisation des commerçants, monsieur Accoyer, monsieur Ollier, c'est la croissance,...

Mme Nicole Bricq. En effet.

M. Patrick Ollier. Pas de chance pour eux !

M. Yves Fromion. Les perspectives de récompense sont maigres !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. ... ce sont, sur le plan économique, les opportunités de développement des échanges que la monnaie unique va créer en Europe.

Vous dites « pas de chance », monsieur Ollier, mais les commerçants se souviennent de celles que vous leur avez offertes lorsque vous étiez au pouvoir. Désormais, la démagogie passera plus difficilement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

2

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

Mme la présidente. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi, n° 3166, relatif à la bioéthique :

M. Alain Claeys, rapporteur au nom de la commission spéciale (rapport n° 3528) ;

Mme Yvette Roudy, rapporteure au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (rapport d'information n° 3525).

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à onze heures vingt-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*